

Lixhe / Nivelles-sur-Meuse : occupation médiévale et post-médiévale rue de Lanaye

Jean Philippe MARCHAL

RÉSUMÉ

En 2006, des fouilles préventives ont été réalisées à Lixhe/Visé sur le territoire de l'ancienne seigneurie de Nivelles-sur-Meuse. Bien connue par les sources historiques et déjà mentionnée à l'époque de saint Hubert, celle-ci contrôlait les voies d'accès terrestre et fluviale à la principauté de Liège depuis l'est. Une motte artificielle présente sur la parcelle a révélé la présence d'une petite tour quadrangulaire médiévale qui semble avoir été abandonnée à la Renaissance au profit d'un édifice de vastes dimensions disparu, lui, dans le courant du xviii^e siècle. Une vocation défensive peut être proposée pour ces deux bâtiments.

MOTS-CLÉS : principauté de Liège, tour médiévale, bâtiment renaissance.

ABSTRACT

In 2006, preventive excavations have been completed in Lixhe/Visé on the area of the ancient seigniorie of Nivelles-sur-Meuse. Well-known through historical sources already mentioned at the time of Saint Hubert, that authority was controlling the access by road and by river from the East to the principality of Liège. An artificial elevation on the plot revealed the presence of a small medieval four-angled tower which seems to have been replaced in the Renaissance by a larger building that disappeared in the 18th century. A defensive function can be suggested to both buildings.

KEYWORDS: principality of Liège, medieval tower, Renaissance building.

1. Introduction

Du mois de septembre 2006 jusqu'à la fin du mois de mars 2007, des fouilles préventives ont été réalisées sur l'entité de Nivelles-sur-Meuse à Lixhe sur la commune de Visé, à l'angle de la rue de Lanaye et de la rue Martin Gritte (parc. cad. : 5^e Div., Sect. A, 2^e feuille–3^e partie, n^o 879^c; coord. Lambert : 242,860 est / 162,698 nord). Les recherches ont été effectuées par l'équipe de fouille attachée à l'ASBL « Les Chercheurs de la Wallonie », en parfaite collaboration avec le Service de l'Archéologie (Direction de Liège 1, MRW), et s'inscrivent dans le prolongement d'une précédente intervention réalisée dans le courant des années 2003–2004 (fig. 1) sur une parcelle située à l'angle des rues de Liège et de la Vouerie et distante d'une centaine de mètres à peine des fouilles actuelles.

Cette première intervention s'était révélée particulièrement fructueuse. Elle n'a encore fait l'objet que de rapports préliminaires à ce jour (Marchal, Loicq & Schaack, 2003; Loicq & Marchal, 2004 et 2006) mais elle a permis de recueillir de précieuses informations sur l'occupation du lieu pour les périodes médiévales et post-médiévales. Elle se positionnait dans le secteur historique de l'ancienne avouerie de Nivelles-sur-Meuse, en bordure de l'actuelle « ferme de

l'avouerie » millésimée 1608 et peut-être reconstruite à l'emplacement de la précédente. Pour ne citer que les résultats les plus marquants de ces recherches, il convient tout d'abord de mentionner la découverte d'un bâtiment de type polygonal de 8 m sur 16 m, malheureusement très mal conservé. Construit en dur, sa phase d'abandon semble se situer au plus tard dans le courant du xv^e siècle, sur base du matériel céramique retrouvé dans son niveau de destruction. Ce bâtiment se superposait à un édifice plus ancien construit, lui, en matériaux périssables et qui semble avoir disparu aux alentours des xi^e–xii^e siècles.

Une petite nécropole constituée de 32 inhumations avait également été mise au jour sur la parcelle. Située en bordure même des rives actuelles de la Meuse, elle avait été recoupée lors de différents aménagements de cette dernière si bien qu'il ne nous est plus possible, aujourd'hui, d'évaluer son extension originelle. Les tombes n'ont livré aucun matériel susceptible d'en préciser la chronologie mais les sources historiques à notre disposition permettent de proposer la fin du xv^e ou le début du xvi^e siècle pour sa phase d'abandon.

Enfin et pour en terminer avec ce bref aperçu de la première intervention, il convient encore de

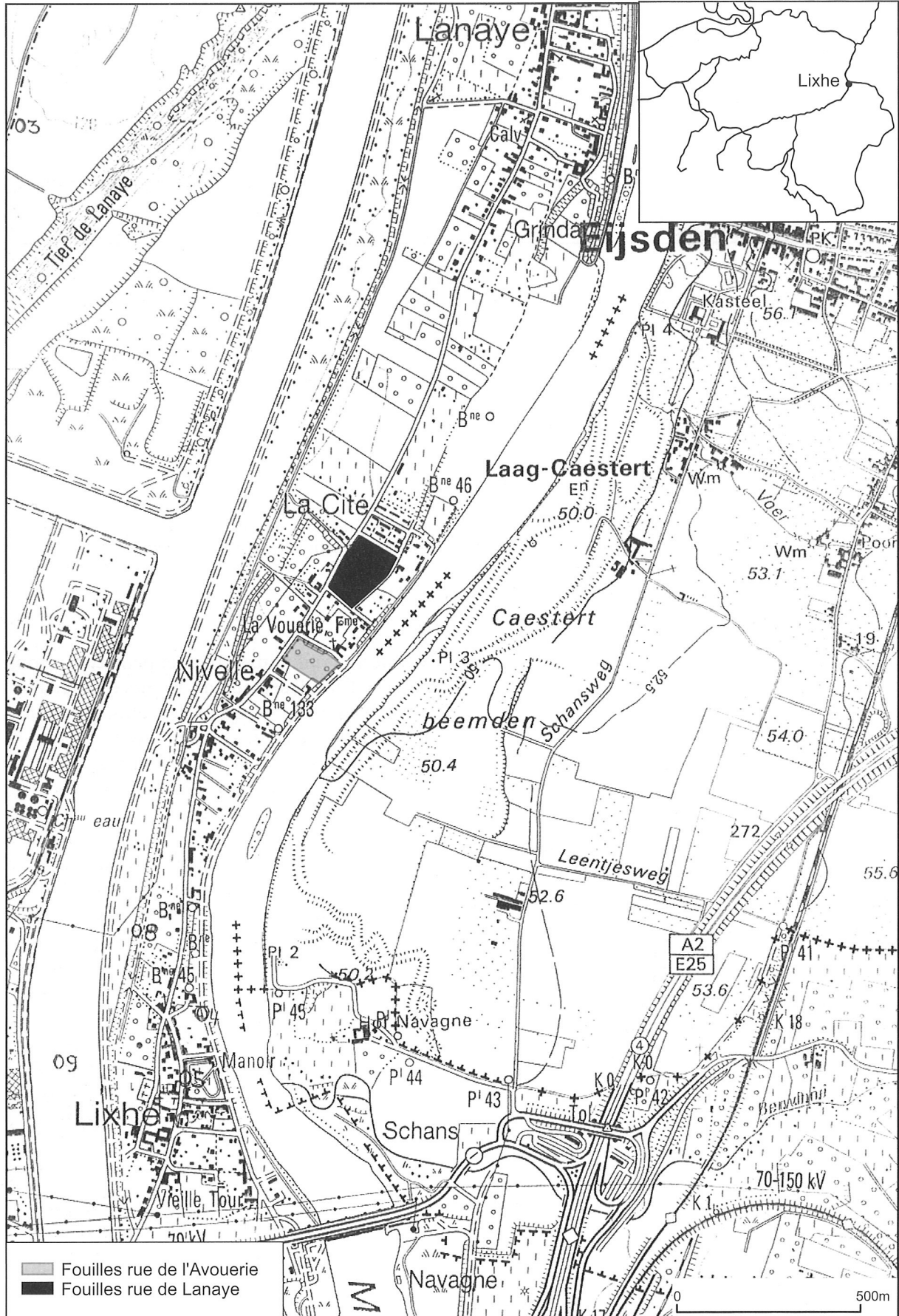


FIG. 1. – Emplacement des fouilles sur carte IGN

mentionner la découverte d'une espèce de bassin construit en blocs de tuffeau de dimensions importantes et relié à la Meuse par une canalisation voûtée, également réalisée en tuffeau. Dégagée sur une longueur de 16 m, cette imposante construction n'a malheureusement pas pu être précisée davantage. Elle se positionne, pour l'essentiel, en dessous de l'actuelle ferme de l'avouerie, ce qui nous fournit au moins un terminus pour sa désaffectation (*cf. supra*). Sa surface externe n'a pu être fouillée que sur une largeur de 2 m maximum. Sa destination ne peut faire l'objet que d'hypothèses, mais une interprétation comme bassin en cale sèche peut être prudemment proposée.

Les deux interventions effectuées à Nivelles-sur-Meuse présentent en commun d'avoir été initiées à la demande de la Fondation Roi Baudouin, représentée par son directeur, Monsieur Dominique Allard. La fondation a, en effet, bénéficié d'une donation de la part d'une ancienne figure marquante du village de Lixhe, Mademoiselle Gabrielle de Coune, qui lui a légué ses différents biens dont son manoir, la maison de La Tour, avec pour mission de la restaurer et de la transformer en résidence Abbeyfield. Pour respecter les volontés de la donatrice, la fondation était dès lors tenue de lotir et de réaliser la vente de deux parcelles situées au centre de l'entité et Monsieur Allard souhaitait s'assurer préalablement que ces travaux ne porteraient pas atteinte au patrimoine archéologique de la région.

L'intérêt de la Fondation Roi Baudouin allait cependant bien au-delà d'une simple opération archéologique préalable au début de ses travaux. La présence de vestiges archéologiques sur la parcelle objet de la présente publication se devinait en effet dès avant le début des sondages (*cf. infra*). Les restes d'une petite éminence de faible élévation, ceinturée par un fossé annulaire, y étaient encore parfaitement perceptibles et laissaient deviner la présence d'une ancienne tour fortifiée à cet endroit. En fonction de l'intérêt de cette structure et de l'importance des vestiges qu'elle était susceptible de contenir, Monsieur Allard envisageait la possibilité de conserver l'ensemble de la structure, d'en restaurer les vestiges éventuels et de les intégrer dans le futur lotissement. À l'arrivée et malgré l'importance des résultats engrangés, l'état de conservation des vestiges ne justifiait cependant pas leur préservation et leur mise en valeur et

le terrain a donc été restitué à son propriétaire dans son état d'origine.

La présente publication se veut le reflet exhaustif des découvertes effectuées au cours de la campagne de fouilles. Le matériel céramique et métallique n'a cependant pas encore été étudié dans sa globalité. Il provient, dans son immense majorité, des niveaux de destruction et de nivellement du site et ne nous fournit que des terminus relatif aux phases de construction et d'abandon des deux édifices mis au jour lors des fouilles. Les différentes pièces de monnaie ont, par contre, été identifiées mais, ici aussi, l'emplacement de leur découverte dans les niveaux d'abandon ne nous permet pas d'établir une chronologie précise des différentes structures présentes sur la parcelle.

2. Historique du lieu : l'ancienne seigneurie de Nivelles-sur-Meuse

Le potentiel archéologique de l'entité de Nivelles-sur-Meuse est connu de longue date et débordé, d'ailleurs, largement de son contexte local. Dans l'absolu, c'est l'histoire même du pays de Liège qui était concernée par nos différentes recherches. La situation géographique de l'endroit, tout d'abord, se révèle stratégiquement importante (fig. 1). Située le long de la Meuse, en bordure du plateau limoneux hesbignon, elle a, à toutes les époques, constitué un lieu privilégié de passage, d'échanges et d'implantation. Pour la période médiévale qui nous intéresse plus particulièrement ici, l'ancienne seigneurie de Nivelles se positionnait en bordure de l'axe Liège-Maastricht et contrôlait donc la principale voie d'accès, tant terrestre que fluviale, permettant de gagner la principauté depuis l'est. L'intérêt défensif du lieu est, de ce fait, manifeste, au même titre, sans doute, que l'intérêt économique puisque l'essentiel des échanges commerciaux avec les régions avoisinantes devaient se faire via le fleuve.

Ce n'est donc pas un hasard si des traces d'occupation avaient déjà été repérées dans les environs pour des périodes plus anciennes. Des artefacts néolithiques sont signalés un peu partout dans les environs, de même que quelques structures protohistoriques découvertes fortuitement. La période gallo-romaine, elle, semble coïncider avec une occupation particulièrement

importante de l'endroit. Un établissement romain occupé du I^{er} au IV^e siècles, avec bâtiments en dur, annexes, puits et fours domestiques a été partiellement fouillé au lieu-dit Buisson du Maréchal à Loën (Van Ossel, 1983). Deux autres occupations sont signalées près de l'église de Lixhe et quai du Barrage, de même qu'une possible nécropole à Loën (Breuer, 1924). Enfin, une riche sépulture sous tumulus, de la deuxième moitié du II^e siècle, a été fouillée, en 1970, le long de l'ancienne voie Liège-Maastricht (Mariën, 1971-1972).

L'occupation humaine semble tout aussi importante à l'époque mérovingienne puisque trois tombes ont été découvertes, une fois encore, à proximité de l'église de Lixhe et qu'une trentaine de tombes ont été fouillées par l'Institut archéologique liégeois, en 1920, à Loën (Renard, 1910).

C'est dès le début du VIII^e siècle, à l'époque des saints Lambert et Hubert, qu'apparaissent les premières mentions officielles sur Nivelles-sur-Meuse. Il semblerait que saint Hubert possédait une habitation à Nivelles avec les droits seigneuriaux y attachés. Un chapitre de la *Vita prima sancti Huberti* étudié par P.-J. Debouxhtay (Debouxhtay, 1935) relate un accident survenu à saint Hubert dans sa *Villa Nivella*. Lors d'une partie de pêche sur la Meuse, celui-ci a la main broyée sous un coup de maillet et s'empresse de rejoindre sa demeure afin de s'y faire soigner. C'est depuis cet endroit que, le lendemain, lors d'une violente tempête, il entend les cris de pêcheurs en train de se noyer. De ce passage, P.-J. Debouxhtay conclut prudemment que la propriété de saint Hubert se trouve en bordure du fleuve et que celui-ci possède l'ensemble du domaine de Nivelles puisqu'il y exerce le droit de pêche régulier. À partir d'Éracle, soit vers 950, on constate, en outre, que les évêques de Liège ont toujours possédé le domaine foncier et fluvial de Nivelles avec la totalité des droits seigneuriaux.

Une autre anecdote fondamentale pour l'étude historique de l'entité remonte à l'année 718 et provient d'un chapitre de la *Vita Lamberti*. C'est, en effet, la veille de Noël de cette année que saint Hubert entreprend la translation des reliques de saint Lambert de Maastricht à Liège. Après son assassinat dans sa demeure de Liège, vers 705, saint Lambert avait été enterré à Maastricht jusqu'à ce que saint Hubert décide de ramener ses ossements à l'endroit du martyre. En cours de route, un premier arrêt se fit à Nivelles, à une distance très proche du point de

départ, Maastricht. P.-J. Debouxhtay y voit une raison supplémentaire pour conclure à l'existence d'une propriété de saint Hubert à Nivelles. C'est, en effet, l'endroit idéal pour y recevoir les personnages de marque qui suivaient le cortège. Au cours de cette halte, un aveugle s'approche du reliquaire et aussitôt retrouve l'usage de la vue. Si nous en croyons la chronique, une chapelle aurait alors été édifiée en l'honneur du saint à l'emplacement même du miracle.

Cette chapelle n'aura cependant qu'une vie assez éphémère. Elle semble, en effet, avoir été détruite à la fin du IX^e siècle, à l'époque trouble des invasions normandes. Ce serait à la suite de cette destruction que l'église aurait été déplacée de quelques centaines de mètres de Nivelles sur l'entité de Lixhe, à un emplacement moins exposé aux débordements du fleuve. L'église de Lixhe est, pour la première fois, citée en 1111 dans une charte du prince-évêque Otbert. À l'époque médiévale, Nivelles était administré par des avoués, représentants du prince-évêque de Liège dont le premier, *Warnerus*, expressément désigné par le titre, *advocatus de Nivella*, est cité en 1189. L'avouerie de Nivelles est, quant à elle, mentionnée pour la première fois dans un diplôme de l'empereur Frédéric, en 1155.

Déjà propriété de saint Hubert, Nivelles n'a cessé d'être une possession des princes-évêques liégeois jusqu'en 1616, date de son passage aux mains de seigneurs laïcs qui fixèrent leur résidence au hameau de Loën voisin. Les princes-évêques possédaient, sans doute, une demeure à cet endroit. Le cartulaire de Saint-Lambert et les *Annales sancti Jacobi Léodiensis* du chroniqueur Renier de Saint-Jacques font, en effet, à plusieurs reprises, mention de l'endroit. Le 12 mars 1214, Hugues de Pierrepont fit transporter, à Nivelles, les matériaux du pont de Maastricht qu'il avait fait démolir pour empêcher le passage de l'empereur. Le 15 décembre 1236, Jean d'Éppes a une entrevue avec le comte de Gueldre et, le lendemain, ils signent une convention à Nivelles. La paix de Sainte-Walburge, conclue en 1271 entre le prince-évêque Henri de Gueldre et les bonnes villes de Liège, Huy, Dinant et Saint-Trond, mentionne la destruction et l'incendie de la maison mais aussi de la chapelle de l'évêque à Nivelles. La propriété fut vraisemblablement réédifiée puisqu'un acte daté du 14 mars 1365 relate l'envoi de «trois nacelles chargées des ustensiles de cuisine et des provisions de bouche du prince de Liège à la salle de Nivelles». Finalement, cette demeure disparut, peut-être

dans le courant du xv^e siècle, lors du conflit qui opposa Guillaume de La Marck à Louis de Bourbon et Jean de Hornes. Un « record » des échevins de Nivelles, daté du 18 février 1496, fait état d'importantes destructions dans la région à l'époque de ce conflit.

Enfin, pour les périodes plus récentes, il convient de signaler que Nivelles se situe à proximité immédiate du fort de Navagne. Reconstitué et fortifié par Balthazar de Navagne à partir de 1632, celui-ci fut, très rapidement, confisqué par le gouvernement espagnol de Bruxelles qui y installa une garnison en 1634. Par la suite, en 1674, en pleine guerre de Hollande, il fut pris et rasé par l'armée française de Louis XIV.

3. Description du site et méthodologie d'intervention

Le site se positionne dans la plaine alluviale de la Meuse, à une centaine de mètres à peine

du cours actuel du fleuve. Au niveau du substrat, nous sommes donc en présence de dépôts d'origine alluvionnaire d'une épaisseur moyenne d'environ deux mètres et qui se superposent directement au gravier de Meuse sous-jacent. Le site est bordé, côté ouest, par l'actuelle rue de Lanaye qui reprend, vraisemblablement de manière approximative, le tracé de l'ancien axe Liège-Maastricht.

La présence de vestiges archéologiques sur l'emprise se devinait aisément dès avant le début des sondages. Deux importantes irrégularités dans le relief de la parcelle apparaissaient incompatibles avec le contexte alluvial du lieu (fig. 2). Tout d'abord, une importante dépression, dont les contours apparaissent totalement irréguliers, se positionne approximativement en centre de la parcelle, en bordure de la rue de Lanaye. Elle couvre une superficie approximative de 1 100 m² et témoigne d'une dénivellation maximale d'environ 1 m par rapport au niveau humifère actuel.

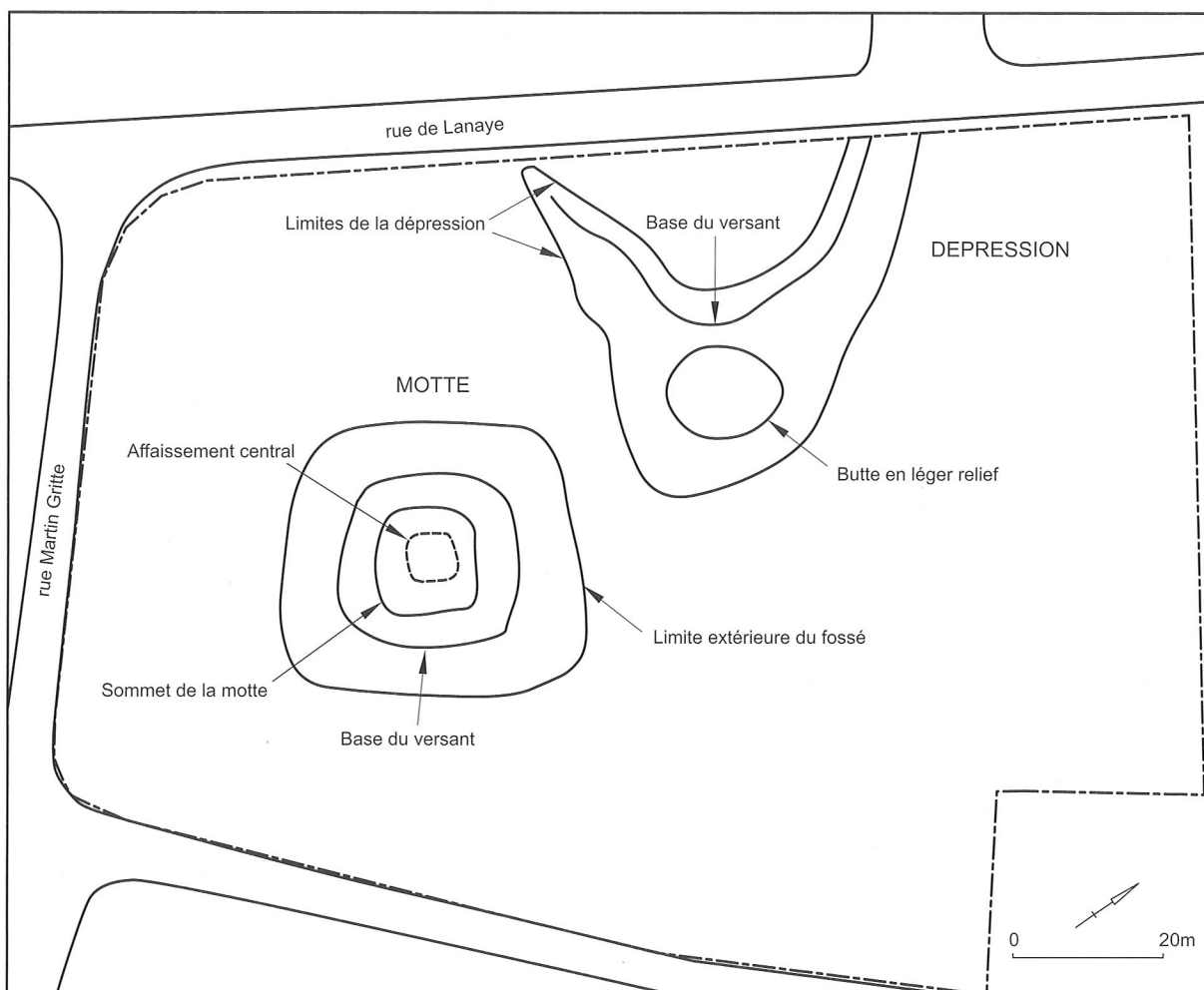


FIG. 2. – Topographie préliminaire

La partie basse de cette dépression semblait occupée par une espèce de butte en très faible relief de forme approximativement ovale.

À une cinquantaine de mètres environ de cette dépression, les restes d'une motte de faible ampleur, ceinturée par un fossé, se trouve dans la partie sud-ouest de la parcelle. L'emprise totale occupée par la motte, en ce compris le fossé, présente un plan approximativement sub-quadrangulaire et couvre une surface restreinte, environ 1 250 m². De plan également sub-quadrangulaire, la partie sommitale ne se développe que sur 170 m² environ et révèle, dans sa partie centrale, un léger affaissement du niveau humifère lié au tassement des niveaux de démolition de l'édifice qui s'y devinait.

Ces deux éléments ont fait l'objet d'un relevé topographique préalable et ont été positionnés avec précision sur l'emprise de la parcelle. Les mesures ont été effectuées en suivant visuellement les différents contours tels qu'ils étaient perceptibles sur le terrain. La motte a, par la suite, fait l'objet d'un relevé particulièrement précis, effectué en collaboration avec Frédéric Taïldeman du Service d'Archéologie de Liège. Dans la mesure où la préservation de cette structure ne pouvait être assurée dans le cadre du futur lotissement, il nous a paru important de pouvoir en conserver l'apparence et en restituer le relief précis dans l'avenir. L'ensemble motte/fossé a donc été inscrit à l'intérieur d'un rectangle de 44 m sur 56 m. Par la suite, des points

topographiques ont été relevés selon les trois coordonnées cartésiennes via un maillage d'un mètre. Toutes ces mesures ont ensuite été traitées à l'aide du programme informatique *Autocad* et il nous est à présent possible de présenter des vues en trois dimensions de la structure et selon des angles différents (fig. 3).

Les sondages ont été réalisés selon la méthode des tranchées continues mais avec un entraxe réduit à 10 m. Ces dernières ont été disposées de manière à couvrir l'ensemble de la parcelle mais aussi à recouper au mieux la motte et la dépression centrale. Dix tranchées ont été orientées parallèlement à la rue de Lanaye et deux parallèlement à la rue Martin Gritte. L'évaluation de la motte a, quant à elle, été réalisée par le biais de quatre tranchées perpendiculaires, positionnées de façon à se croiser au centre de la partie sommitale et décentrées de la largeur du bac de la pelleteuse à partir du point central. Cette méthode permettait d'obtenir de la sorte des stratigraphies continues sur l'ensemble de la structure. Deux tranchées complémentaires ont aussi été disposées selon le même principe par-dessus la petite butte perceptible dans la partie basse de la dépression centrale.

Pour la motte, les fouilles proprement dites se sont limitées à sa partie sommitale. Grâce à la position de nos tranchées, nous disposons de quatre stratigraphies sur les versants et au travers du fossé, descendues jusqu'au substrat géologique. Nous n'avons donc pas jugé nécessaire

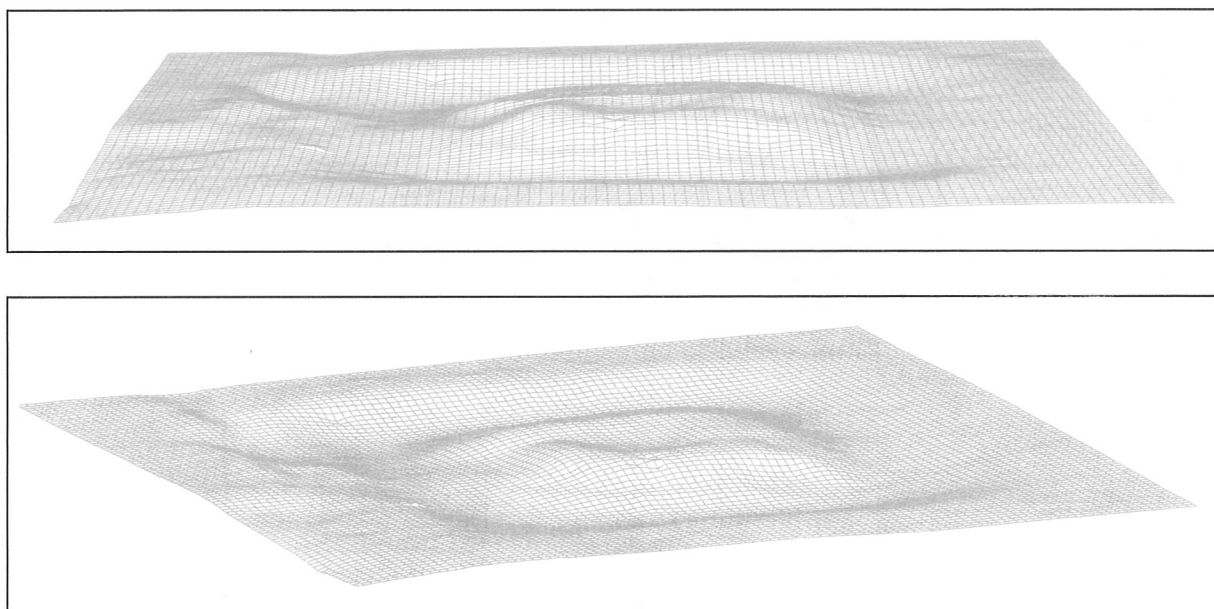


FIG. 3. – Perspective axonométrique de la motte

d'effectuer des coupes complémentaires à cet endroit. À ces considérations purement archéologiques venait aussi se greffer la problématique de la préservation éventuelle de la structure dans le cadre du futur lotissement. Dans cette optique, il nous a paru important de préserver au mieux l'état de conservation actuel de la motte, de manière à faciliter la remise en état du terrain et donc la mise en valeur éventuelle des vestiges. Nous n'avons donc fouillé extensivement que l'emplacement de la tour qui y a été repérée et aussi dégagé en planimétrie le niveau de sol extérieur qui la bordait et qui avait été réalisé via l'épandage de galets de Meuse extraits lors de la phase de creusement du fossé (*cf. infra*).

Les sondages disposés dans le secteur de la dépression centrale ont révélé la présence d'un vaste édifice situé au pied de la motte, sur le replat, en bordure de la dépression (fig. 4). Assez rapidement, cet édifice est apparu très mal conservé. Les murs, lorsqu'ils n'avaient pas été

intégralement démontés, ne présentaient plus qu'une élévation maximale d'une vingtaine de centimètres par rapport aux niveaux d'occupation intérieurs. L'ensemble du bâtiment et ses abords étaient recouverts d'un niveau d'abandon constitué de rejets de démolition d'une épaisseur comprise entre 30 et 40 centimètres. Ce niveau s'identifie aux phases de récupération des matériaux de construction et de nivellement du site, postérieurement à son abandon. Nous avons, à ce moment de l'évaluation, choisi de découvrir extensivement ce secteur avant d'en entamer la fouille proprement dite.

Étonnamment, en dehors du secteur de la dépression centrale, les sondages n'ont livré aucun vestige, genre structure fossoyée, empreintes de poteau ou aires de combustion diverses qui auraient pu être mises en relation avec les périodes d'occupation des deux édifices repérés. Les tranchées couvraient pourtant environ 20 % de la surface de la parcelle et ont toutes été

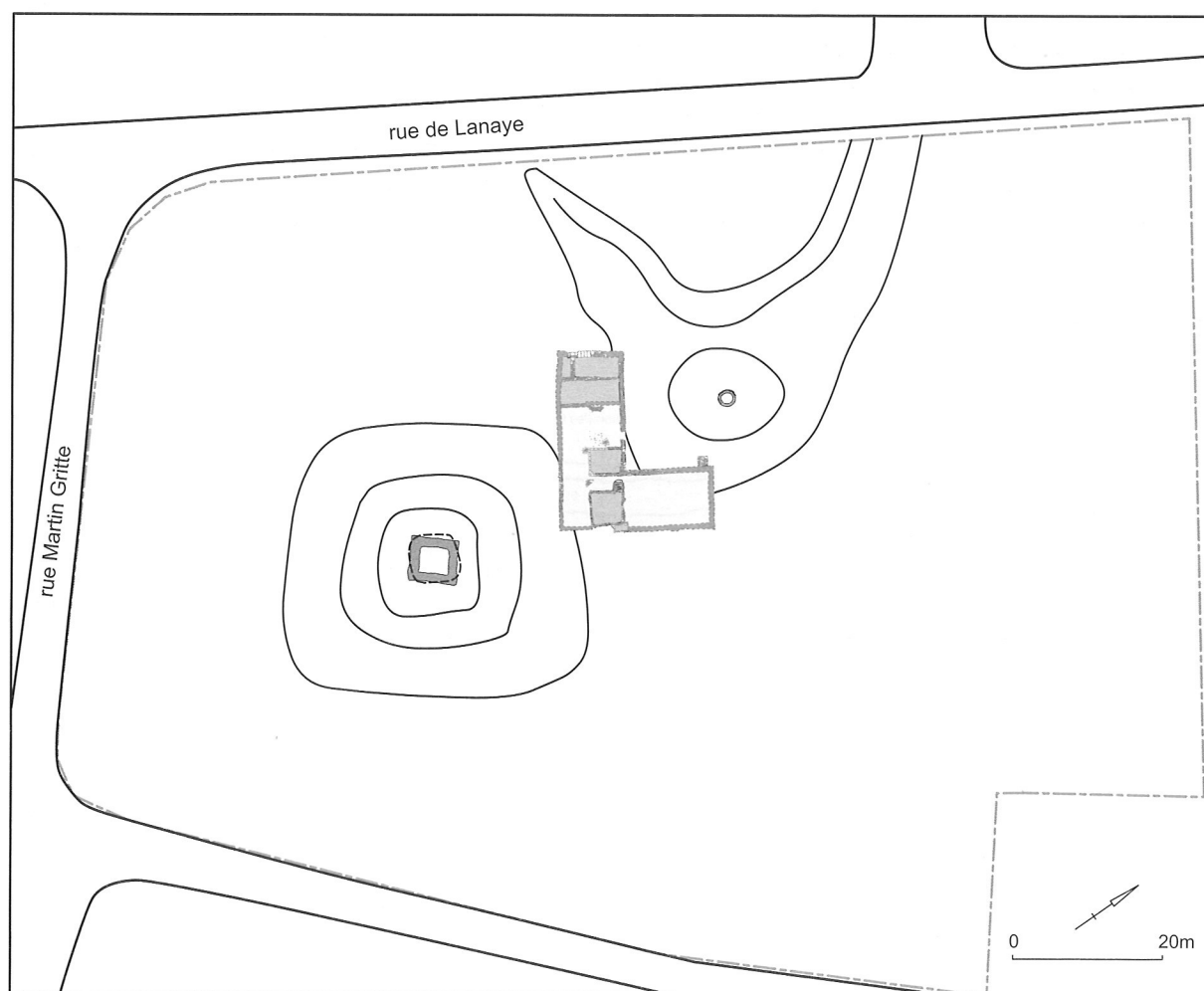


FIG. 4. – Emplacement des structures par rapport à la topographie préliminaire

descendues jusqu'à une profondeur moyenne de 60 cm par-dessous le niveau humifère actuel mais aucun indice d'une quelconque activité annexe, en relation avec la vie quotidienne des occupants, n'a pu être décelée.

4. Les découvertes

4.1. Le secteur de la motte

4.1.1. La tour

La partie sommitale de la motte (fig. 4 et 5) présentait une superficie restreinte de 170 m² seulement sur laquelle se devinait, dès avant la fouille, l'emplacement de la tour via le tassement des niveaux de démolition. La tour proprement dite présente un plan quadrangulaire de seulement 6 m de côté extérieur, mais ses dimensions ne sont restituables que via la trace, en négatif, des murs (01.005) qui la composaient. Les matériaux de construction de l'édifice ont, en effet, été intégralement récupérés postérieurement à la phase d'abandon de la structure et ce jusqu'à la base des fondations. Pour autant que l'on puisse en juger, d'après les rejets de démolition (01.002 et 01.003) directement présents sous le niveau humifère (01.001), la tour a dû être construite principalement à l'aide de blocs de silex sommairement équarris bien que les débris de tuffeau se révèlent aussi particulièrement abondants. Ces deux matériaux sont d'origine locale et ont été

fréquemment utilisés dans l'architecture de la région.

Au vu des négatifs, les murs présentent une épaisseur relativement importante, environ 1,10 m, en regard des dimensions restreintes de l'édifice ; les fondations avaient une profondeur moyenne de 0,40 m. La surface intérieure restituable avoisinait donc les 16 m². Le niveau d'occupation (01.004) conservé s'avère être un simple sol en terre battue constitué, en fait, du substrat alluvionnaire en place. Il présente un aspect très irrégulier et apparaît localement rubéfié *in situ* mais sans pour autant qu'une phase d'incendie puisse être proposée pour expliquer l'abandon de la structure. Ce niveau n'a manifestement pas supporté de dallage. Malgré la présence de nombreuses tommettes vernissées dans les remblais de destruction, aucune trace de béton de sol n'y a été relevée lors de la fouille. Aucun indice d'un quelconque aménagement interne n'est non plus perceptible et l'accès aux niveaux supérieurs de la tour devait donc se faire via un système d'échelles, amovibles en cas de besoin, voire d'escaliers en bois.

Au vu de ce piètre état de conservation, il n'est pas non plus possible de situer avec certitude l'emplacement et le dispositif d'entrée de l'édifice sauf, peut être, par l'examen du relief du sol d'occupation extérieur (fig. 6 et 7). Là où il est conservé, celui-ci est constitué d'une couche de galets de Meuse (01.006) d'une épaisseur d'une dizaine de centimètres et extraits lors

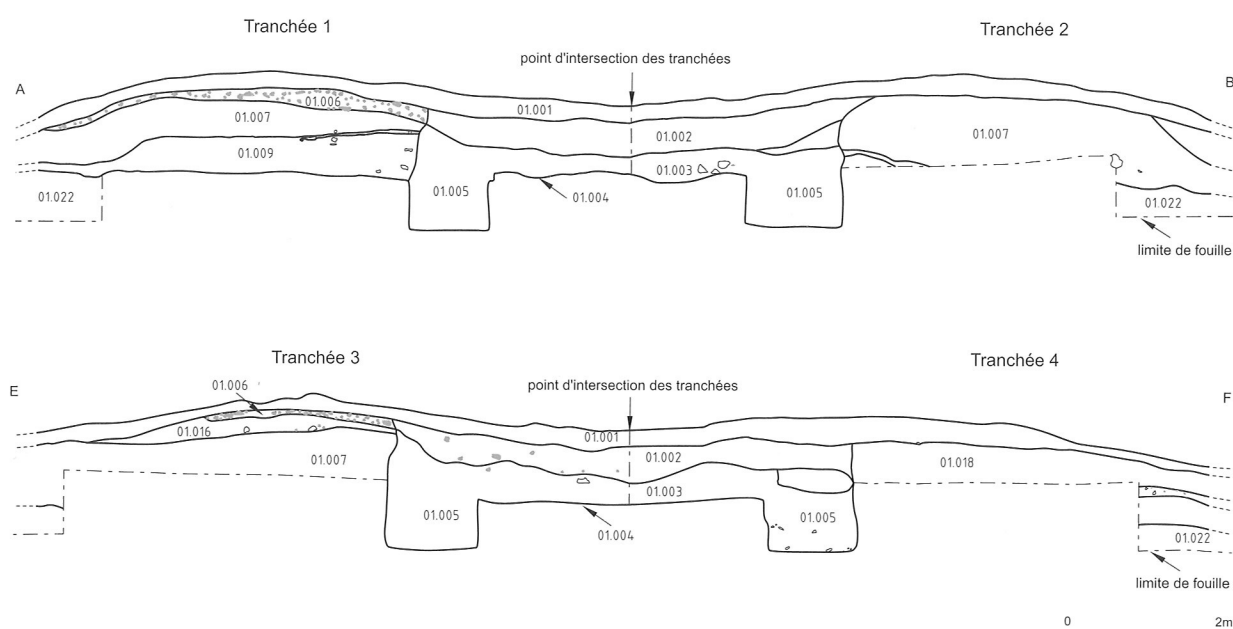


FIG. 5. – La motte : partie sommitale

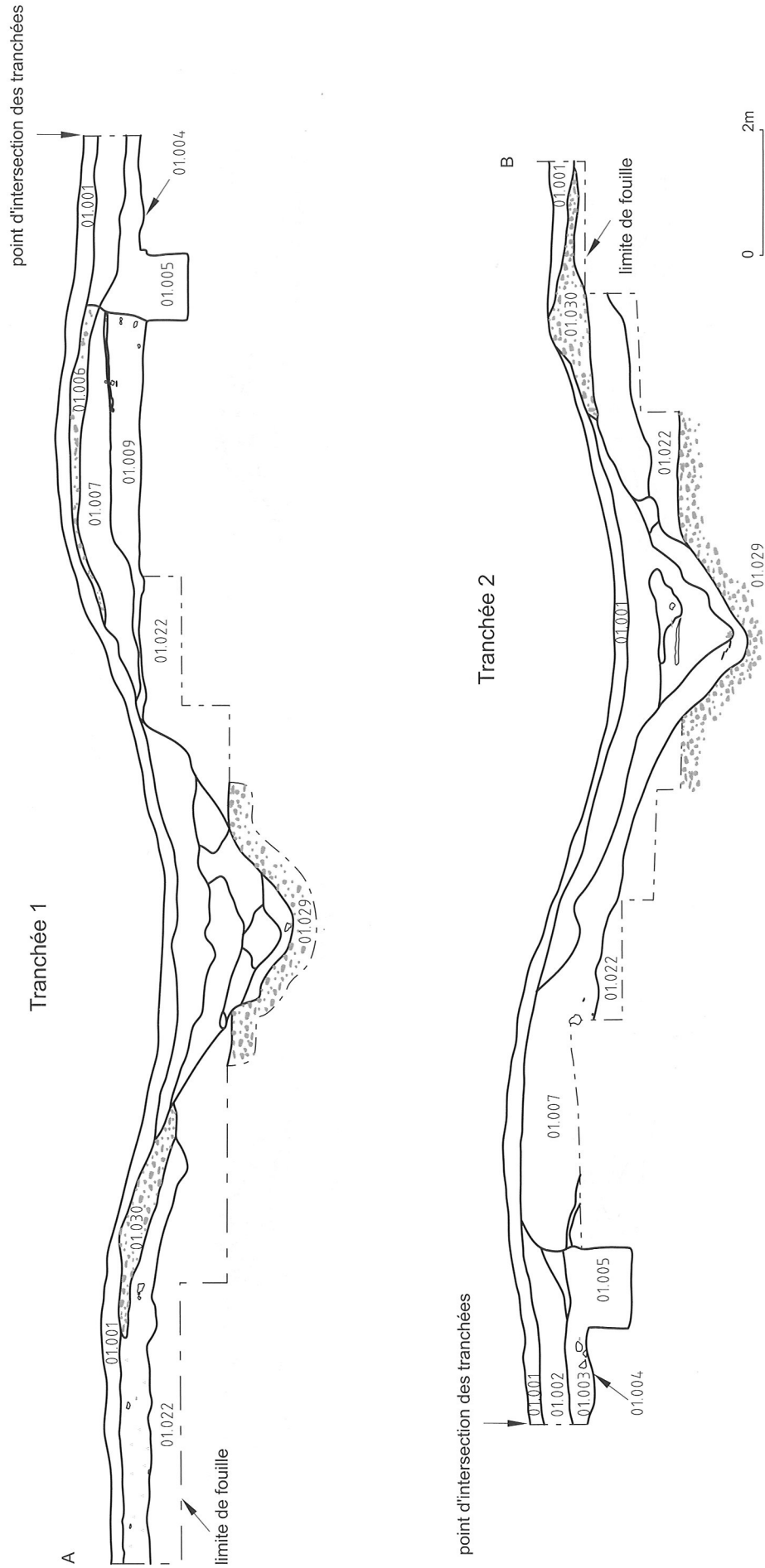


Fig. 6. – La motte : tranchées 1 et 2

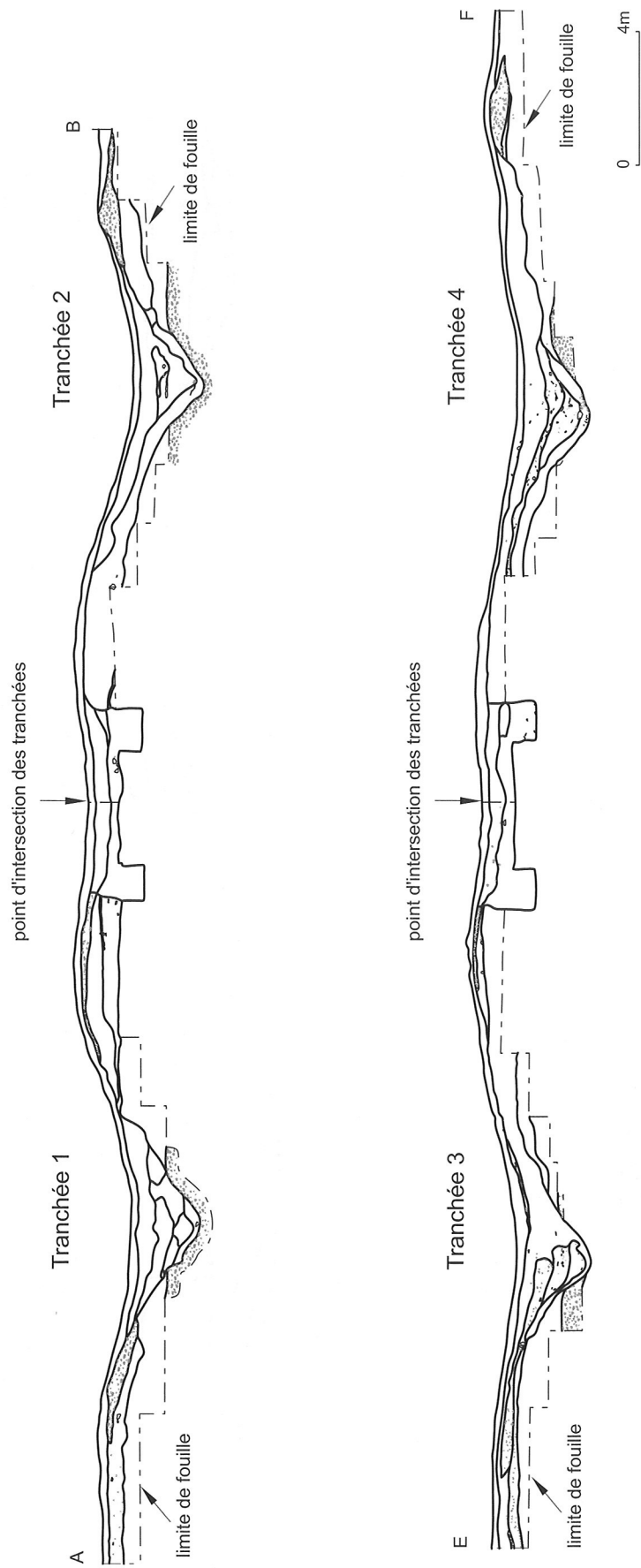


FIG. 7. – La motte : tranchées 1/2 et 3/4

du creusement du fossé (01.029). Lors de la phase d'occupation, il recouvrait, sans doute, toute la partie sommitale de la structure et s'interrompait, logiquement, à l'approche des versants. Contre la face nord-est de la tour, ce niveau d'occupation présente une légère dénivellation d'environ 2 m de largeur qui semble s'apparenter à une voie d'accès qui aboutissait, en bordure, à la façade sud-est de l'édifice situé en contrebas.

Les différents relevés d'altitude et l'examen des stratigraphies des quatre tranchées nous apprennent que la tour a été, dans un premier temps, construite à partir du niveau du sol de l'époque (01.022). Dans une deuxième phase, la base de la tour a été butée sur une hauteur moyenne d'une cinquantaine de centimètres avec les terres provenant du creusement du fossé (01.007, 01.009, 01.016 et 01.018) et c'est par-dessus ce niveau de buttage qu'a été aménagé le sol de galets extérieur (01.006).

4.1.2. Le fossé

Le fossé a été excavé, à l'origine, jusqu'à une profondeur de 1,20 m en dessous du sol de l'époque (01.022) ce qui le situait environ 2 m en contrebas du sol d'occupation extérieur de la tour (fig. 6 et 7). À ce niveau, il entaille largement l'horizon de galets de Meuse en place (01.029). Dans son état de conservation actuel et en tenant compte des différents phénomènes de colluvionnement survenus pendant sa phase d'utilisation, il présente une largeur variable selon l'emplacement des coupes mais il ne devait pas dépasser les 6 m de largeur à l'origine. Il présente un profil assez régulier en forme de cuvette à pentes inclinées à 45°.

Les quatre coupes qui y ont été effectuées nous apprennent qu'il était complété, à l'origine, par un élément défensif supplémentaire, soit une levée (01.030) disposée sur l'ensemble de son pourtour externe. Conservée sur une épaisseur maximale d'une soixantaine de centimètres, cette levée a été largement arasée après la phase d'abandon du site et n'était plus perceptible lors de la topographie préliminaire. Dans son état actuel de conservation, elle est exclusivement constituée de galets de Meuse, provenant du creusement du fossé, qui apparaissent directement sous le niveau humifère. Nous ne disposons, malheureusement, d'aucun indice pour évaluer son élévation originelle.

4.1.3. Matériel et datation

Le matériel exhumé lors de la fouille se révèle relativement abondant mais provient pour l'essentiel des niveaux d'abandon de la structure. Il n'a encore fait l'objet que d'une première étude, principalement axée sur les niveaux les plus aptes à nous renseigner sur la chronologie de l'édifice, à savoir les niveaux de buttage de la tour et les niveaux inférieurs du fossé. L'époque de construction de cet édifice ne peut faire l'objet que d'hypothèses, à l'heure actuelle. Nous avons pourtant à notre disposition une étude historique approfondie et bien documentée sur l'histoire de la seigneurie de Nivelles (Debouthay, 1935), mais aucune mention de la tour, pas plus que du second édifice retrouvé sur la parcelle, n'y est répertoriée. Un mémoire de licence encore inédit vient, par ailleurs, d'être consacré à l'ancienne avouerie de Nivelles-sur-Meuse mais il ne nous apporte non plus aucune précision complémentaire sur ce sujet.

Un *terminus ante quem* pour son édification peut cependant être proposé sur base du matériel céramique retrouvé dans les niveaux de buttage de la tour. Le matériel, bien que peu abondant à cet endroit, y apparaît assez homogène. Il appartient à la céramique de type Andenne dans ses phases 2 et 3, soit entre la fin du XII^e siècle et le milieu du XIV^e siècle. Un matériel sensiblement plus abondant a également été récolté dans le fossé, notamment dans les niveaux inférieurs qui peuvent être corrélés avec la phase d'utilisation de la structure. En comparaison avec le mobilier retrouvé en contexte historique en région liégeoise, il semble plutôt se positionner dans le courant du XV^e siècle, sans qu'il soit possible d'en préciser l'atelier de fabrication (Guillaume Moradieu, Service de l'Archéologie, Direction de Liège 1, MRW, communication orale).

L'époque d'abandon de la tour ne peut également faire l'objet que d'hypothèses. Les niveaux liés à la démolition de l'édifice ont livré un nombre appréciable de tomnettes vernissées qui se situent aussi, chronologiquement, entre la fin du XII^e et le milieu du XIV^e siècle mais qui doivent plutôt être mises en relation avec la phase d'occupation de la tour. La céramique se révèle, elle, particulièrement inexistante dans ces niveaux. Un *terminus post quem* dans le milieu du XVIII^e siècle peut cependant être proposé dans la mesure où aucune trace d'une quelconque construction n'est mentionnée à cet

endroit, sur la plus ancienne carte en notre possession, soit celle de Ferraris.

4.2. Le secteur de la dépression

Une importante dépression d'une superficie estimable à 1 100 m² était donc perceptible sur la parcelle, dès avant le début des sondages (fig. 2). Située en bordure de la rue de Lanaye, elle semblait s'apparenter, de prime abord, à une espèce de plate-forme ceinturée par un fossé avec une partie basse côté sud-est, plate-forme qui aurait été recoupée par la voirie actuelle. Une petite butte en très faible relief semblait, par ailleurs, se positionner dans la partie centrale du creux. La question qui se posait, à ce stade de la réflexion, était de savoir si nous n'étions pas en présence des ultimes vestiges d'une installation à caractère défensif située en bordure de l'ancien axe Liège–Maastricht et qui aurait été recoupée, postérieurement à son abandon, lors d'un déplacement de la voirie. Au terme de la fouille, cette hypothèse s'est révélée totalement infondée.

L'origine et la destination de la dépression posent, par contre, un réel problème. Nous nous perdons actuellement en conjectures sur les raisons qui ont pu motiver son creusement. Son plan apparaît totalement irrégulier et elle avait été excavée, à l'origine, jusqu'à une profondeur d'environ 1 m par rapport au sol de l'époque. Au vu de ses dimensions, la quantité de terres retirées à cet endroit représente un cubage très important dont nous n'arrivons pas à percevoir l'utilisation. L'hypothèse la plus plausible consisterait peut-être à l'interpréter comme une grande aire d'extraction de terres, destinées à un aménagement effectué dans les environs mais qu'il nous est impossible d'identifier. Dans tous les cas, la quantité de terres prélevées est beaucoup trop importante pour avoir servi à l'édification de la motte qui a, en outre, été réalisée avec les sédiments de creusement du fossé.

Ce qui apparaît, par contre, certain c'est que cette dépression a été excavée à une époque, sinon très ancienne, à tout le moins antérieure à la construction du grand édifice repéré sur la parcelle (fig. 4). En reportant le plan de ce dernier sur le relevé topographique préalable aux sondages, nous constatons directement que son implantation a été dictée par le relief préexistant puisqu'il se positionne presque intégralement

sur la partie haute, en bordure du départ des versants. Concrètement, seul le mur nord-est du retour en L du bâtiment se développe partiellement sur le départ de la pente. À cet endroit, le mur extérieur présentait, d'ailleurs, des fondations plus importantes que son vis-à-vis côté sud-est, ce qui confirme aussi la présence du creux préalablement à la construction. Par ailleurs, on ne perçoit pas non plus l'intérêt d'excaver toute la partie située au nord-ouest de l'édifice et seulement elle, dans le contexte de la phase d'occupation de celui-ci vu que cela n'apportait manifestement aucun avantage sur un plan défensif.

Si l'édifice apparaît donc postérieur à la phase de creusement de la dépression, il se révèle également plus récent que la tour. En le positionnant par rapport à la topographie de cette dernière, nous constatons que son long côté sud-ouest de même que son retour sud-est, s'installent partiellement dans le fossé qui entoure la motte et recoupe la levée en galets de Meuse (*cf. supra*) qui a donc dû être, au moins partiellement, arasée lors de la construction.

Il existe donc un rapport d'antériorité/postériorité manifeste entre les deux ensembles. Il ne faut cependant pas exclure, pour autant, l'hypothèse d'une coexistence, au moins temporaire, des deux structures. En dehors d'un recoupement très partiel du fossé, aucun indice de terrain ne permet d'affirmer que la tour ait été abandonnée après construction de l'édifice. D'un autre côté, il n'est pas non plus interdit d'imaginer que celui-ci ait été destiné à remplacer la tour devenue obsolète à un moment de son existence et qu'il fut partiellement construit avec les matériaux récupérés lors de sa démolition.

Au même titre que pour le sol extérieur de la motte, le niveau d'occupation de la dépression avait été aménagé avec des épandages de galets de Meuse. Nous sommes là en présence d'une réelle forme d'opportunisme local puisque ce matériau abonde à cet endroit. Il se révèle également particulièrement facile à mettre en place mais aussi très efficace pour des sols extérieurs. Il empêchait la formation de zones boueuses et permettait, sans doute, une pénétration plus rapide des eaux de pluie. Ces épandages couvrent la quasi-totalité de la partie basse de la dépression qui devait être sujette aux écoulements d'eau mais ne se retrouve que rarement en bordure des murs situés sur le replat.

4.2.1. L'édifice situé en contrebas de la motte

D'une manière générale, l'édifice dégagé au pied de la motte est apparu très mal conservé. En dehors d'une importante modification de son espace intérieur, survenue au cours de sa phase d'utilisation, il n'a pas fait l'objet de reconstructions successives qui auraient engendré le rehaussement et la superposition des différents niveaux d'occupation et, par voie de conséquence, la préservation des vestiges sous-jacents.

Il a aussi été, pour l'essentiel, arasé jusqu'au niveau de ses fondations. Les rares pans de mur conservés en élévation ne l'étaient plus que sur une vingtaine de centimètres de hauteur et le niveau de nivellement final, d'une épaisseur variable selon l'endroit, n'excédait jamais les 40 cm. Ces différentes considérations permettent d'expliquer pourquoi, malgré ses dimensions imposantes, la présence du bâtiment ne se devinait pas dans le relief de l'emprise, uniformément horizontal à cet endroit. La structure a aussi fait l'objet d'une récupération particulièrement importante de ses matériaux de construction. Nous n'en avons pas effectué la moyenne exacte mais, *a priori*, plus de 50 % des murs avaient été démontés jusqu'à la base de leurs fondations et n'apparaissaient plus qu'en négatif.

Ce phénomène s'est révélé particulièrement contraignant pour la reconstitution de l'espace interne de l'édifice. Les murs de cloisonnement, qui délimitaient les pièces intérieures, ne présentent, parfois, des fondations que d'une quinzaine de centimètres et se révélaient difficilement repérables lors de la fouille, voire carrément imperceptibles. Là où la dernière assise de fondation était conservée, il était, en outre, très délicat de différencier ce premier niveau de construction du remblai de démolition et de nivellement final.

Il était aussi fréquent, lors du dégagement, de mettre en évidence certaines formes d'alignements qui semblaient, *a priori*, s'identifier à des restes de fondations et qui, parfois, se positionnaient même dans le prolongement de murs parfaitement manifestes. Ces semblants d'alignements n'apparaissaient, cependant, que sur de courtes distances, s'interrompaient brusquement sans qu'un quelconque négatif ne les prolonge. Lors de la mise en plan, ces segments ne correspondaient pas à un compartimentage logique de l'espace intérieur. De manière à ne pas courir le risque d'aboutir à une reconstitution hasardeuse, nous avons donc jugé préférable de

ne retenir, pour la restitution finale du plan de l'édifice, que les éléments dont l'authenticité ne pouvait être mise en doute.

L'édifice présente des dimensions importantes puisque sa superficie totale au sol, mesures prises depuis ses différents angles extérieurs, avoisine les 300 m². Il présente un plan en forme de L avec deux ensembles bien distincts (fig. 8). Un premier ensemble s'oriente selon un axe nord-ouest/sud-est et se positionne parallèlement à la dépression. Il présente un plan rectangulaire de 23,50 m de longueur sur 8,76 m de largeur soit une superficie au sol d'environ 206 m². Un second ensemble prend naissance à partir de l'extrémité sud-est du premier et s'oriente perpendiculairement à celui-ci sur un axe, cette fois, nord-est/sud-ouest. Il présente une longueur de 11,36 m sur une largeur de 8,20 m, soit une superficie au sol d'environ 93 m².

L'édifice a connu une phase de modification importante au cours de son existence. Les indices d'un incendie, très localisé et apparemment peu violent, sont parfaitement perceptibles dans la pièce F5. Aucune trace de cet incendie n'apparaît dans les parages extérieurs de la pièce pas plus que dans le reste du bâtiment, sauf peut-être une petite plaque de limon pédologique rubéfié *in situ*, située dans l'axe de l'entrée latérale du mur (02.004).

4.2.1.1. La construction primitive (fig. 9)

L'édifice primitif présente donc une superficie de quelque 300 m² sur laquelle la superficie habitable, soit les différentes pièces, apparaît étonnamment très limitée puisqu'elle ne recouvre qu'environ 66 m² de la surface intérieure totale de la structure. Ce phénomène est, sans doute, à mettre en relation avec la vocation de l'édifice, vocation qui ne peut, à l'heure actuelle, faire l'objet que d'hypothèses (*cf. infra*).

Concrètement, ce sont seulement quatre pièces qui s'y retrouvent, soit F1, F2, F3 et F5 auxquelles vient s'adjoindre une petite glacière en sous-sol (F7) située sur la face sud-est du bâtiment. Aucune de ces pièces n'était pourvue d'une cave. Il ne faut cependant pas exclure la présence, lors de cette phase, de substructions à l'emplacement de la cave F6 (fig. 8 et 10) qui appartient, elle, à la phase de réaménagement. Les restes d'une maçonnerie (02.039), qui semble s'apparenter à une espèce

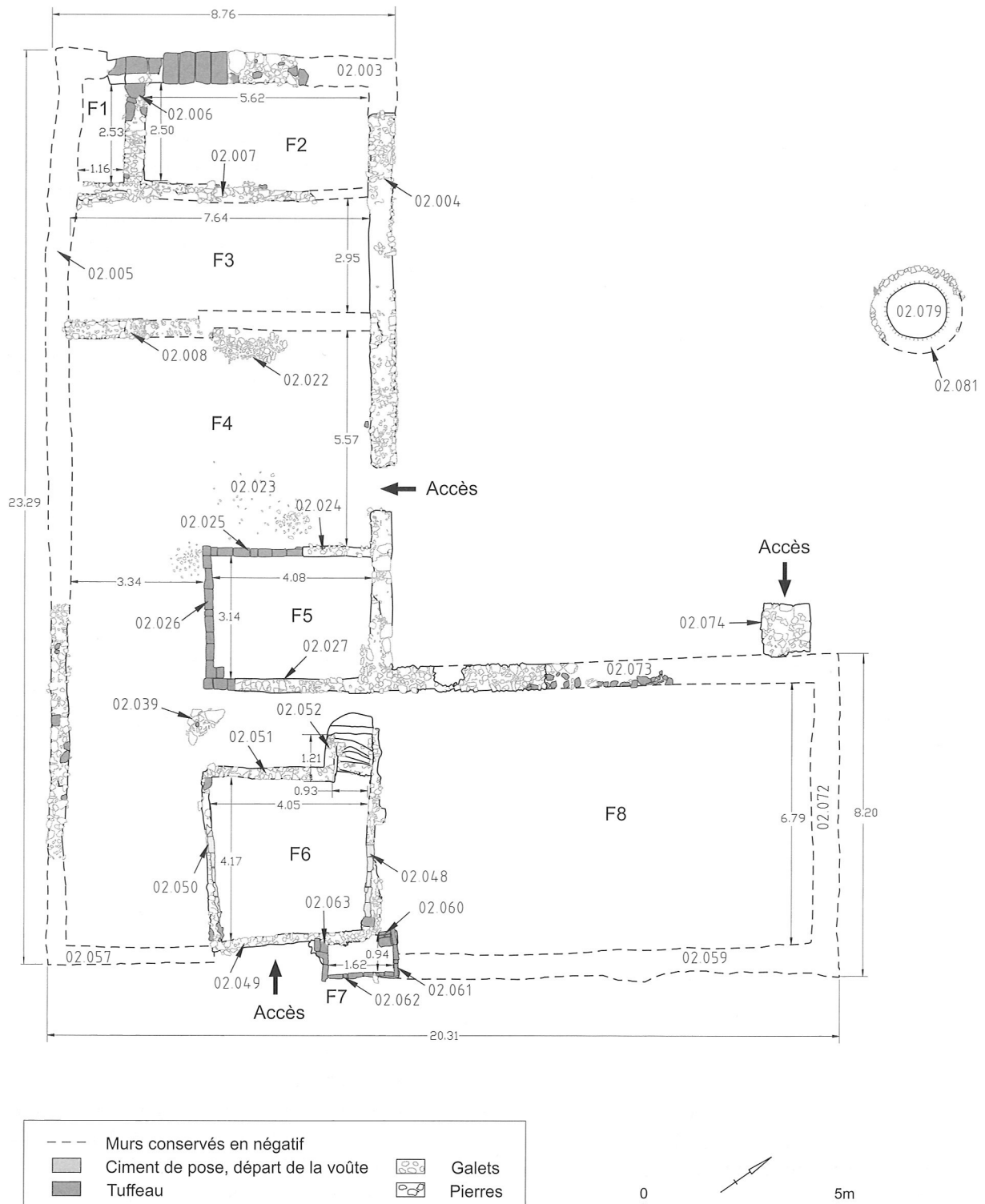


FIG. 8. – L'édifice : plan général

de pilier de 1 m de côté dont seules deux faces seraient conservées, se positionnent, en effet, à l'angle sud de la pièce F5. Cet élément est cependant apparu totalement isolé et son appellation pilier ne repose, en fait, que sur

la présence de deux côtés de largeur identique de même que sur l'absence de tranchées de fondation dans le prolongement des parties disparues. On ne perçoit pas non plus très bien l'intérêt d'une structure de ce type à cet endroit

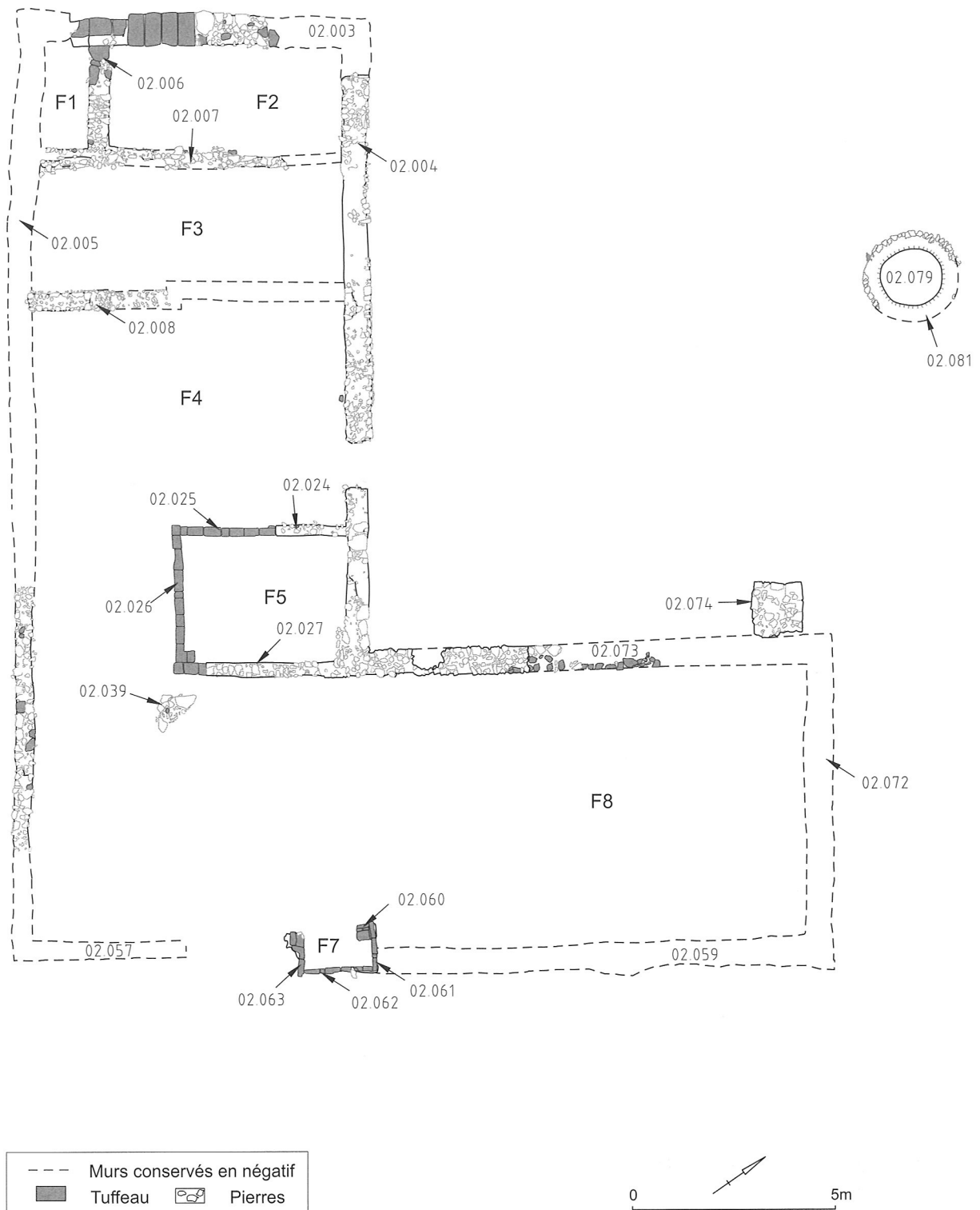


FIG. 9. – L'édifice : première phase d'occupation

et, vu sa position à peu près équidistante entre la pièce F5 et la cave F6, elle serait parfaitement susceptible de se rattacher aussi bien à l'une qu'à l'autre des deux phases d'occupation mises au jour.

Un ensemble de trois pièces, soit F1, F2 et F3 se positionne à l'extrémité nord-ouest du bâtiment contre le mur 02.003. Là où elle est conservée, la première assise de fondation de celui-ci présente la particularité d'avoir été, par

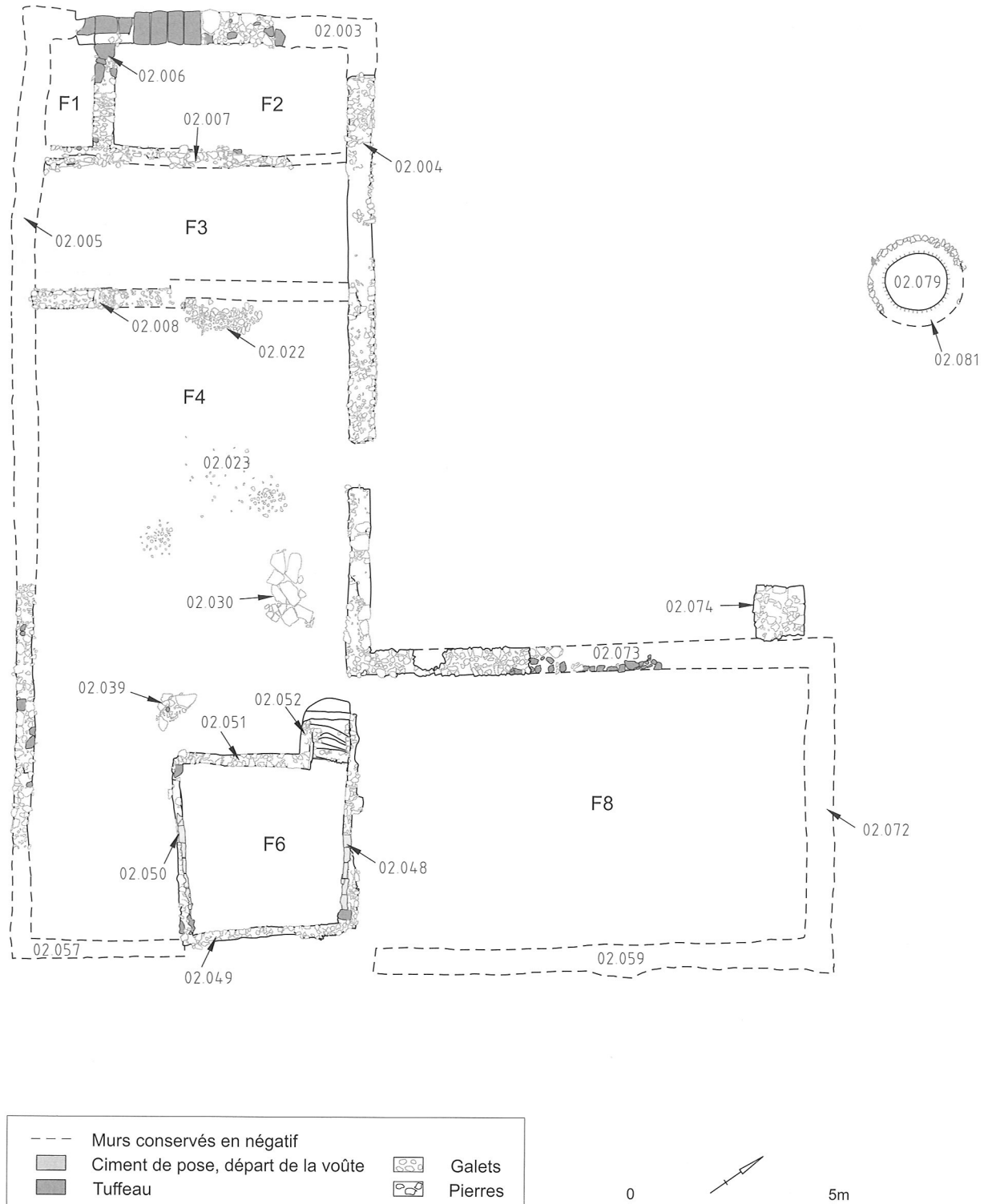


FIG. 10. – L'édifice : seconde phase d'occupation

endroits, réalisée à l'aide de gros blocs de tuffeau de récupération de 80×40 cm. Ces trois pièces n'occupent, ensemble, qu'une surface d'environ 48 m^2 . Elles étaient, sans doute, reliées entre elles à l'origine, mais aucune trace d'ouverture n'a

pu être mise en évidence avec certitude entre ces trois éléments lors de leur dégagement, pas plus, d'ailleurs, que vers l'extérieur de l'édifice. Le piètre état de conservation des murs de cloisonnement explique ce phénomène puisque,

là où ils étaient conservés en élévation, ce n'était guère que sur une quinzaine de centimètres au maximum.

La pièce F1 présente des dimensions particulièrement restreintes puisque ses murs intérieurs ne se développent que sur 2,53 m de longueur pour 1,16 m de largeur, soit une surface interne d'à peine 3 m². Il nous paraît difficile de déterminer la fonction initiale d'une pièce de si faible envergure. On pourrait prudemment proposer qu'elle corresponde à l'emplacement d'un escalier qui donnait accès à un éventuel étage situé par-dessus F2 et F3, mais l'examen minutieux du niveau d'occupation n'a livré aucun indice propre à corroborer cette hypothèse. L'épaisseur des murs de cloisonnement, mesurée là où ils sont conservés en élévation dans les trois cellules, est cependant largement suffisante pour supporter un niveau supérieur puisqu'elle avoisine les 0,50 m.

Délimitée par les murs 02.006 et 02.007, la pièce F2 présente des dimensions nettement plus importantes puisqu'elles atteignent 5,62 m de longueur pour 2,50 m de largeur, soit une superficie de 14 m². Comme d'ailleurs en F1, le niveau d'occupation s'identifiait à un simple sol en terre battue constitué du limon alluvionnaire en place. Il apparaissait directement sous la couche de nivellement final et ne témoignait d'aucun négatif ni reste de béton de sol susceptible de proposer la présence, à cet endroit, d'un quelconque dallage. Comme signalé précédemment, il ne nous est pas possible de situer le passage entre F2 et F3 mais le mur 02.007 n'était pas conservé à sa jonction avec le mur extérieur 02.004 ; il n'est donc pas interdit d'imaginer la communication entre les deux pièces à cet endroit.

Des trois pièces présentes à cet endroit du bâtiment, c'est F3 qui présente les dimensions les plus importantes puisqu'elle s'étend sur 7,64 m de longueur pour 2,95 m de largeur, soit une superficie de 23 m². Elle borde le grand espace extérieur F4 mais le passage vers ce dernier ne peut pas, non plus, être positionné avec certitude. Tout au plus, peut-on dire que le mur 02.008 qui marque sa limite côté sud-est était conservé en légère élévation à sa jonction avec le mur extérieur 02.005 et devenait pratiquement imperceptible à l'approche du mur extérieur 02.004. Il n'est donc pas interdit d'imaginer l'entrée à la pièce F3 depuis l'espace F4 à cet endroit, ce qui la situerait dans l'axe du passage supposé entre F2 et F3.

Cette pièce est aussi celle qui apparaît la plus soignée des quatre pièces repérées dans l'espace interne du bâtiment. C'est, en effet, la seule qui était pourvue d'un dallage à l'origine. Contrairement à F1, F2 mais aussi F5, elle témoigne de la présence d'un soubassement, sorte de hérissonnement, destiné à supporter une surface construite. Là où il était conservé, ce soubassement était constitué, assez classiquement, d'un amalgame de pierres, surtout calcaires, mélangées à des rejets inertes divers et à du ciment de chaux. Par-dessus, se retrouvaient, très localement, les restes mal conservés d'un béton gris rose qui s'identifie à la surface de pose du dallage originel. Aucun indice d'une quelconque organisation interne n'a pu être mise en évidence lors de la fouille dans cette pièce, pas plus d'ailleurs que dans les précédentes.

La quatrième et dernière pièce, F5, apparaît isolée contre le mur extérieur 02.004, à 5,50 m des trois autres pièces. Elle se positionne à côté d'une ouverture dans le mur extérieur 02.004 qui donnait accès à la base de la dépression et donc au puits repéré à cet endroit (*cf. infra*). Son sol d'occupation intérieur présente la particularité d'être situé en léger contrebas, environ 40 cm, par rapport au niveau d'occupation extérieur. C'est cette particularité qui fait qu'elle est aussi la mieux conservée des quatre pièces attribuables à la première phase d'occupation de l'édifice puisque trois des quatre murs qui la composent avaient été uniformément arasés jusqu'au niveau du sol extérieur, préalablement au rehaussement de l'endroit survenu lors de la deuxième phase. Elle présente un plan rectangulaire de 4,08 m de longueur sur 3,14 m de largeur et donc une superficie habitable de presque 13 m².

Les murs, au niveau où ils sont conservés, attestent la présence d'un appareillage mixte. L'intégralité du mur sud-ouest (02.026) et environ la moitié du mur nord-ouest (02.025) ont été réalisés en blocs de tuffeau conservés sur deux assises d'une largeur de 20 cm. Ceux-ci présentent des dimensions variables mais ceux, les plus nombreux, qui n'ont pas été recoupés pour les besoins de l'appareillage nous témoignent d'un gabarit similaire, soit environ 40 cm de longueur sur 20 cm de hauteur. La seconde moitié du mur nord-ouest (02.024) et la quasi-totalité du mur sud-est (02.027) ont été montés à l'aide de blocs de silex sommairement équarris et liés à la chaux. Ils présentent une largeur moyenne de 30 cm. Les deux murs en silex ne s'accrochent pas mais viennent, au contraire, se liasonner

avec le quatrième mur de la pièce qui est, en fait, le long mur extérieur nord-est (02.004).

Vu la répartition entre les pans de murs en tuffeau et ceux en silex, il ne semble pas que le choix de matériaux différents procède de considérations d'ordre esthétique. On a plutôt l'impression d'une sélection opportuniste, effectuée en fonction des matériaux disponibles lors de la construction. Il faut cependant garder à l'esprit que si les murs sont en élévation par rapport au niveau d'occupation intérieur surbaissé, ils se situent, par contre, au même niveau que le sol extérieur de l'espace ouvert F4 et que rien n'interdit d'imaginer la présence, par exemple, d'un soubassement continu en blocs de tuffeau seulement visible depuis l'espace extérieur F4.

L'emplacement de la pièce F5 est, en fait, le seul endroit du bâtiment où il nous a été donné d'observer la présence de deux niveaux d'occupation superposés. La fouille révèle la présence, à cet endroit, d'un incendie de faible intensité et, apparemment limité à cet élément puisque nous n'en retrouvons de trace nulle part ailleurs dans l'édifice. Le sol d'occupation extérieur ne semble d'ailleurs pas avoir été affecté par cet incendie sauf, très éventuellement, dans l'axe du passage depuis l'espace F4 vers la dépression où apparaissait une petite zone rubéfiée *in situ*. Le sol intérieur de la pièce, par contre, est apparu rubéfié en de nombreux endroits et recouvert de fortes concentrations de charbons de bois.

Par-dessus ce sol, nous retrouvons un niveau de comblement constitué, en grande partie, de fragments de pisé d'un peu toutes dimensions, rubéfiés et durcis par l'action du feu et qui s'arrête au niveau de l'arasement des murs. Des blocs de pierres et de tuffeau se retrouvaient aussi, un peu partout, sur l'ancien niveau d'occupation avec une concentration particulièrement importante contre le mur 02.024–02.025. À cet endroit, ils ont manifestement fait l'objet d'un agencement intentionnel et sont disposés en arc de cercle. Nous n'avons, personnellement, aucune hypothèse à émettre sur les raisons de cet agencement.

Nous pouvons supposer que les parois de la pièce étaient, à l'origine, réalisées en pans de bois avec clayonnage enduit mais nous n'avons retrouvé aucune trace de ce type d'assemblage sur le sommet de la dernière assise conservée. Dans le même ordre d'idée, il n'a pas été possible,

une fois encore, de localiser l'emplacement de l'accès à la structure. Il devait, obligatoirement, s'effectuer depuis le niveau de l'espace extérieur F4 mais aucun indice, comme par exemple le négatif d'un seuil, n'est perceptible sur ce dernier. On ne relève, non plus, aucune trace d'un quelconque dispositif d'entrée sur le sommet des murs.

Suite à l'incendie, la pièce a été comblée et définitivement abandonnée et son emplacement intégré dans l'espace ouvert F4, mais l'emplacement a peut-être été réservé pour une activité déterminée puisque nous retrouvons les traces d'un dallage sommaire sur le sommet du comblement (fig. 10). Là où il était conservé, celui-ci était constitué de dalles calcaires naturellement planes et sommairement agencées selon leurs formes, sans aucun liant ni ciment de pose. L'espace compris entre le mur nord-ouest du F5 (02.024 et 02.025) et le mur sud-est du F3 (02.008) a également fait l'objet d'un réaménagement à ce moment. Le niveau d'occupation de l'espace ouvert intérieur F4 était, à l'origine, constitué d'un simple sol en terre battue assimilable au substrat naturel mais, à cet endroit, nous constatons qu'il a été légèrement rehaussé et réaménagé via l'apport de galets de Meuse. Deux concentrations de ces galets (02.022 et 02.023) étaient conservées en bordure des pièces F3 et F5 (fig. 10) et la concentration 02.023 passait, d'ailleurs, par-dessus le niveau d'arasement du mur 02.025.

La dernière structure interne attribuable à la première phase d'occupation, soit F7, se positionne sur la façade arrière du bâtiment, entre l'entrée principale et le négatif du mur 02.059. Son plan exact ne peut pas être reconstitué puisque, lors des réaménagements de la deuxième phase, son côté nord-ouest a été recoupé et partiellement réutilisé lors de la construction du mur arrière (02.049) de la cave F6 (fig. 10 et 11). Elle ne devait toutefois pas présenter une extension beaucoup supérieure à celle perceptible sur le terrain puisque ses quatre côtés sont, au moins partiellement, conservés.

De petites dimensions, cette structure présente un plan rectangulaire de seulement 1,62 m de longueur pour 0,94 m de largeur, soit une surface interne d'à peine 1,5 m². Elle avait été excavée sur une profondeur de presque 1 m depuis le niveau d'occupation avec un sol simplement réalisé en terre battue. Conservée sur six assises, elle présente un appareillage exclusivement constitué de blocs de tuffeau dont

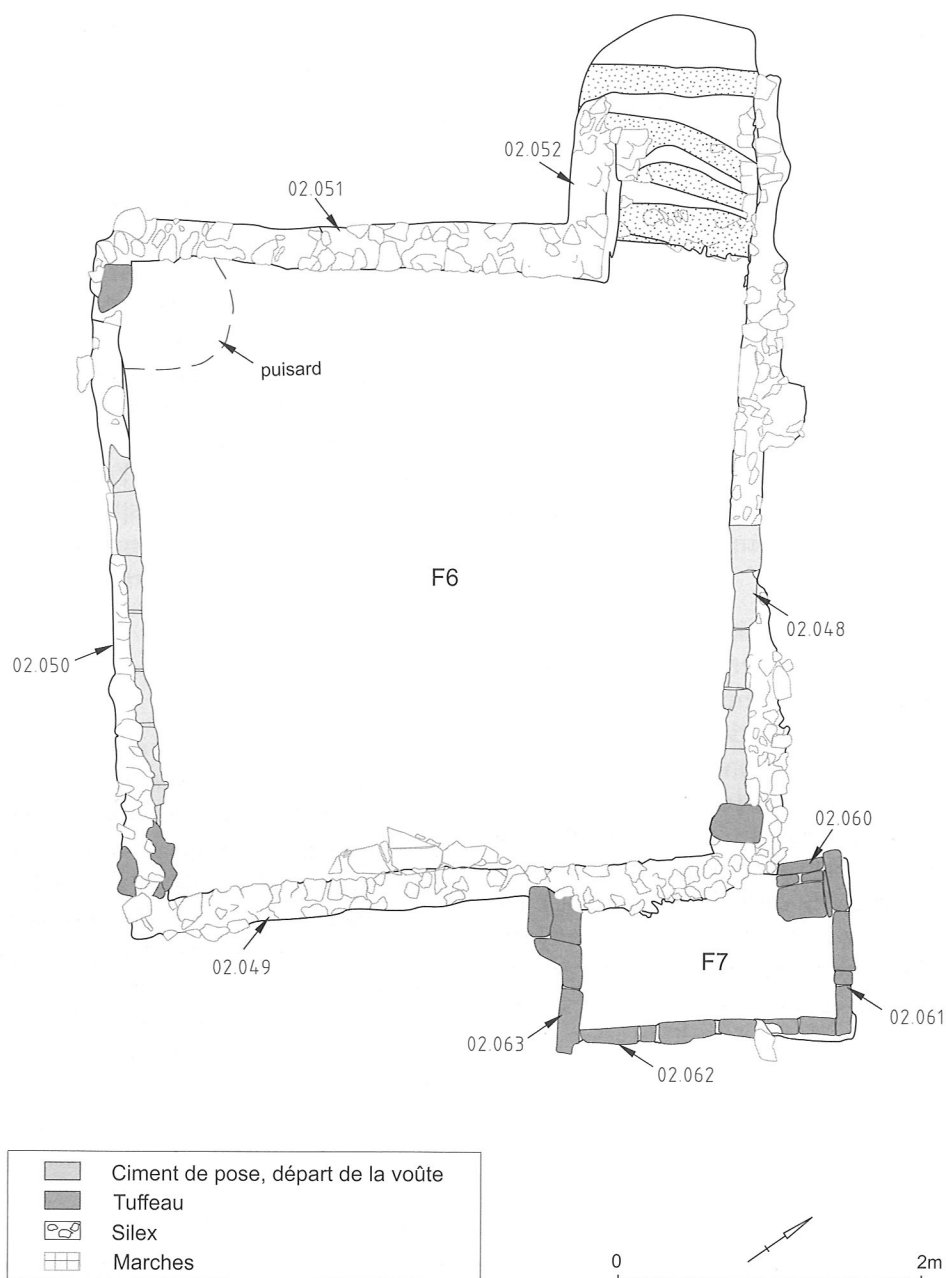


FIG. 11. – L'édifice : faits 7 et 8

les dimensions apparaissent très variables, tant en longueur qu'en hauteur. D'une épaisseur de 2 cm et de teinte blanche, les joints entre les blocs ont manifestement, été réalisés avec grand soin.

Les restes d'un soupirail sont encore parfaitement perceptibles dans le mur sud-ouest (02.063), soit en bordure de l'entrée. En ressaut, par rapport à l'alignement du mur, il est constitué de deux blocs dont l'élément intérieur a été taillé en biseau. Recoupé par le mur de la cave F6, sa largeur initiale ne peut être estimée. Une espèce de petit massif quadrangulaire de

0,30 m de côté, disposé sur trois assises de hauteur inégale, se positionne à l'angle nord de la structure. Il est liaisonné avec les murs 02.060 et 02.061 et apparaît à une vingtaine de centimètres en dessous du sol extérieur et à une quarantaine de centimètres par-dessus le sol intérieur. Sa partie inférieure repose sur le limon pédologique qui, à cet endroit, avait été réservé lors du creusement.

Une fois encore, il ne nous est pas possible de situer avec certitude l'entrée de cette structure. Il nous faut l'imaginer, soit dans le prolongement

du mur 02.063 et détruite lors de la construction de la cave F6, soit à l'angle nord. Dans ce deuxième cas de figure, le petit massif aurait fait office de marche pour en permettre l'accès. Au vu des dimensions restreintes de l'ensemble, la deuxième hypothèse nous paraît la plus vraisemblable. Le comblement était, lui, constitué de cinq niveaux d'épaisseur variable, sans signification particulière, et avec des concentrations plus ou moins importantes de rejets de démolition. Quant à la destination de cette structure, on peut, plus que vraisemblablement, proposer une utilisation comme glacière ou chambre frigorifique. Une interprétation comme latrine, telle qu'imaginée avant sa fouille, peut être définitivement écartée au vu de la composition du remblai inférieur.

Pour autant que l'on puisse en juger les deux grands espaces ouverts intérieurs F4 et F8 ne formaient qu'un seul et même ensemble lors de la première phase d'occupation de l'édifice, mais il ne faut pas exclure la présence de substructions disparues lors de la construction de la cave F6 (*cf. supra*). Leur niveau d'occupation était constitué d'un simple sol en terre battue apparue à la base du niveau de démolition. Ce sol a été dégagé sur toute son étendue et il ne témoigne d'aucune trace de cloisonnement ni même d'une quelconque forme d'aménagement à mettre en relation avec la période d'occupation. Trois accès à ces espaces et, donc, à l'édifice ont pu être identifiés. Aucun n'avait, cependant, conservé la moindre trace de son dispositif d'entrée.

Une première ouverture se dessine dans le mur 02.004 via l'interruption de ce dernier sur une distance de 1 m. Elle donnait accès au puits situé au centre de la dépression. Une deuxième ouverture, donnant également accès au puits, mais cette fois depuis l'espace F8, se positionnait, sans doute, à l'angle nord de ce dernier, soit à la jonction des murs 02.073 et 02.072. Partiellement situé sur le départ du versant sud-ouest de la dépression, F8 témoignait, à cet endroit, de fondations légèrement plus profondes, de l'ordre d'une soixantaine de centimètres, et un massif de maçonnerie (02.074) était encore conservé en élévation par rapport au sol extérieur à cet endroit. De forme quadrangulaire, il mesurait 1,40 m de côté et n'était plus conservé que sur deux assises. Sa face nord-est se situe dans le prolongement exact de la face intérieure du mur 02.072. Complètement isolé, ce massif ne semble pourvu d'aucune fonction architecturale

particulière. Il s'assimile donc, plus vraisemblablement, aux restes d'un escalier ou d'une rampe qui donnait accès à la base de la dépression et donc également au puits depuis l'espace F8.

La troisième ouverture se positionne dans le mur sud-est de l'édifice, soit entre les négatifs des murs 02.057 et 02.059. Ici aussi, elle n'est matérialisée que par une interruption des négatifs de ces deux murs qui venaient, initialement, buter contre le sol d'occupation côté sud-ouest et contre la glacière côté sud-est. Au vu de ses dimensions plus importantes, environ 2,60 m de largeur, elle s'assimile, sans doute à l'entrée principale. Sa situation, à l'arrière du bâtiment lui procurait, aussi, un aspect défensif supplémentaire par rapport à une entrée positionnée sur la partie avant, soit à proximité immédiate de la voie Liège-Maastricht.

4.2.1.2. La seconde phase d'occupation (fig. 10 et 11)

Dans une deuxième phase, sans doute à la suite de l'incendie survenu dans la pièce F5, l'édifice a fait l'objet de profonds remaniements de ses parties centrales et sud-ouest. La partie nord-ouest, soit les pièces F1 à F3, ne semblent pas, elles, avoir subi de modification à ce moment. Comme signalé précédemment, la pièce F5 a été arasée, nivelée et incorporée dans l'espace intérieur F4. La glacière a également disparu, déjà à cette époque et nous relevons, à présent, dans l'axe de l'entrée, la présence d'une cave quadrangulaire, F6, d'environ 4,20 m de côté, soit une superficie au sol comprise entre 17 et 18 m².

Le plan au sol de cette structure a manifestement été tracé sans grand soin. Les murs ne sont pas orientés parallèlement entre eux et les angles ne se disposent pas précisément à 90°. L'épaisseur des murs n'est guère plus constante mais semble tourner, en moyenne, autour de 30 cm. Les murs sont, d'une manière générale, assez bien conservés puisqu'ils apparaissent, souvent, déjà au niveau du sol extérieur des espaces F4 et F8 avec même, occasionnellement, le départ de la voûte conservé en légère élévation. Le niveau d'occupation de la cave se situait à 1,10 m en contrebas du sol extérieur et était peut-être dallé à l'origine. Quatre dalles naturellement planes et agencées selon leurs formes, sans liant, se positionnaient contre le mur sud-ouest (02.049) de la structure. Elles étaient posées à même le sol, sans chape en dessous. Une sorte de petit puisard se positionne

à l'angle des murs 02.050 et 02.051. Il n'avait été excavé que sur une dizaine de centimètres par-dessous le niveau d'occupation.

Les murs ont été élevés à l'aide de blocs de silex grossièrement équarris. De dimensions très variables mais, parfois, imposantes dans les parties basses. Ils étaient liés avec un ciment de chaux qui recouvre régulièrement leur face interne mais sans que l'on puisse, pour autant, parler d'enduit mural. La cave était, à l'origine, recouverte d'une voûte disposée entre les murs 02.048 et 02.050. Les blocs supérieurs de ces murs nous montrent la présence d'un ciment de pose disposé obliquement vers l'intérieur de la cave. Comme l'indiquent les traces régulièrement conservées par-dessus le ciment de pose, la voûte avait été construite, à l'origine, à l'aide de blocs de tuffeau d'un gabarit compris entre 30 et 40 cm de longueur pour 15 cm de hauteur. Certains de ces blocs étaient, d'ailleurs, partiellement conservés aux angles sud, est et ouest de la structure.

L'accès à la cave se faisait au moyen d'un escalier situé entre les murs 02.048 et 02.052, parallèlement à l'axe du bâtiment. Il présente une largeur de 0,93 m pour 1,21 m de développement. Son aboutissement extérieur ne se positionne qu'à une cinquantaine de centimètres du mur 02.027 de la pièce F5 (fig. 8), ce qui confirme l'abandon de cette dernière lors de la deuxième phase d'occupation. Les restes de quatre marches, par-dessus le sol intérieur, ont pu être mis en évidence. Très mal conservées, elles n'étaient plus perceptibles que via leur négatif qui se découpait de façon irrégulière dans le limon pédologique et seule la dernière marche, en contrebas, peut encore nous renseigner sur les dimensions de ces différents éléments. Les traces d'un ciment de pose sont, en effet, encore bien identifiables à cet endroit ce qui laisse supposer la présence initiale d'un escalier partiellement construit en dur. Ce dernier élément témoignait d'une largeur d'environ 30 cm avec une contremarche d'une hauteur de 25 cm.

De plan singulièrement irrégulier, la cave F6 était, sans doute, surmontée d'au moins une pièce par-dessus le niveau supérieur de la voûte. Cette structure a manifestement été disposée de manière à obturer l'entrée du bâtiment. Nous ne pouvons cependant pas éliminer l'hypothèse de la présence, à cet endroit, de substructions attribuables à la première phase comme pourrait le suggérer la fondation 02.039 et qui auraient

presque intégralement disparu par la suite. Dans tous les cas, il s'est produit, à ce moment, une modification importante du dispositif d'entrée, éventuellement dans le but de renforcer le système défensif du bâtiment. Nous n'avons, malheureusement, conservé aucune trace de ce dispositif d'entrée qui nous permettrait de le reconstituer mais il devait, obligatoirement, se situer en élévation par rapport au niveau extérieur, côté sud-est.

Les quatre niveaux de remplissage de la pièce sont tous à mettre en relation avec ses phases de démolition et de comblement final. Le niveau inférieur est composé d'un sédiment limoneux parsemé d'innombrables fragments de chaux et de tuffeau provenant, sans doute, du nettoyage des blocs en vue de leur réutilisation. Par-dessus, nous retrouvons un niveau de texture semblable mais comprenant des morceaux de tuffeau de dimensions nettement plus importantes et qui s'identifient à des fragments de blocs cassés lors de leur récupération. Les deux derniers niveaux ne se différencient que par la densité des rejets de démolition. Ils constituent le comblement final de la structure.

Dans sa deuxième phase d'occupation, l'édifice présente donc un plan bien différent de la phase initiale. Les éléments situés dans sa partie nord-ouest ne semblent pas avoir subi de modifications à ce moment-là mais le grand espace ouvert F4 s'étend, désormais, à l'emplacement de la pièce F5. En remplacement de cette dernière, nous constatons la présence d'une petite construction, cette fois pourvue d'une cave, soit un élément qui était absent lors de la première phase à l'exception de la glacière F7. Cette dernière disparaît également lors des réfections, sa présence étant, sans doute, devenue obsolète vu la présence de la cave.

La cave et ses probables parties hautes séparent, nettement, les espaces ouverts intérieurs F4 et F8 qui semblaient ne faire qu'un lors de la première phase. Nous ne disposons d'aucun élément pour proposer l'abandon de F8 à ce moment mais cette hypothèse ne peut être exclue *a priori*. Seul un étroit passage d'une cinquantaine de centimètres de largeur, apparemment ouvert, entre les murs 02.004 et 02.048, semble permettre la communication entre les deux parties, mais il est tout aussi possible, sinon probable, que l'accès à F8 se faisait via une ouverture située dans le mur 02.048 en élévation par rapport au sol de ce dernier.

4.1.2.3. Matériel et datation

Un matériel assez abondant, principalement composé de céramiques, a été exhumé lors de la fouille de l'édifice et de ses abords. Le nettoyage et l'inventaire de ce matériel sont terminés à l'heure d'écrire ces lignes, mais il n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie. Il provient, malheureusement, exclusivement du niveau humifère de la pâture et surtout du niveau de nivellement final du site, postérieurement à son abandon. Nous ne disposons, ainsi, d'aucun élément que nous pourrions mettre en relation avec la phase de construction initiale de l'édifice. Il couvre, globalement, une période chronologique qui s'étend depuis le XIII^e siècle jusqu'au XVIII^e siècle.

Onze pièces de monnaie ont aussi été retrouvées dans ce secteur. Leur étude a été réalisée par Jean-Luc Dengis, Président de la Société Royale de Numismatique de Belgique. Une seule d'entre elles n'a pu être identifiée au vu de son état de corrosion avancé. Elles proviennent toutes, une fois encore, des différents niveaux de démolition à l'exception d'une seule exhumée dans le remblai de rehaussement de la pièce F5, lors de la phase de modification interne du bâtiment. Elle s'identifie à un liard émis sous le règne du prince-évêque Joseph-Clément de Bavière entre 1694 et 1723 et est restée en circulation jusqu'en 1794, ce qui nous fournit, au moins, un *terminus ante quem* pour la deuxième phase de l'édifice. La pièce la plus récente est un XII heller de la ville d'Aachen émis en 1759. Elle nous procure donc un *terminus post quem* pour la phase d'abandon de la structure. Ce terminus s'accorde, par ailleurs, parfaitement avec l'examen de la documentation iconographique puisque la plus ancienne carte à notre disposition, soit la carte de Ferraris, ne renseigne la présence d'aucune structure sur la parcelle.

Parmi les monnaies récentes, nous retrouvons un liard émis en principauté de Liège en 1726 sous le règne de Georges Louis de Berghes (1724–1743) et un liard frappé en 1745 sous Jean Théodore de Bavière (1744–1763). Une seule pièce se situe chronologiquement dans le courant du XVII^e siècle, soit un liard frappé sous Ferdinand de Bavière entre 1612 et 1650. Pour le XVI^e siècle, nous retrouvons un brûlé de XII sols au perron Maaseik émis sous Ernest de Bavière entre 1581 et 1612 de même qu'un brûlé Hasselt frappé entre 1517 et 1527 sous Érard de La Marck (1506–1538). Les monnaies

les plus anciennes sont représentées par deux flans en cuivre de type brûlé, trop érodés que pour être datés avec précision mais émis entre le début du règne de Jean de Bavière en 1389 et la fin du règne de Jean de Hornes en 1505. D'après les estimations de Jean-Luc Dengis, ces deux dernières monnaies ont circulé jusqu'au XVI^e siècle.

Vu le niveau dans lequel elles ont été trouvées, ces différentes monnaies ne nous permettent donc pas de situer chronologiquement la construction de l'édifice. Elles nous procurent, cependant, une certaine fourchette chronologique pour sa phase d'utilisation qui pourrait s'échelonner depuis le début du XV^e siècle jusqu'au milieu du XVIII^e siècle.

4.2.2. Le secteur du puits

Le puits, indispensable à toute forme d'occupation humaine, a été repéré au centre de la dépression, soit, assez logiquement, au point le plus bas du site. Pour rappel, nous avons, lors du relevé topographique préliminaire, repéré la présence, à cet endroit, d'une petite éminence ovalaire en très faible relief et le puits se localise, approximativement, au centre de cette petite éminence (fig. 2 et 4). Il a donc été recoupé par les deux tranchées de sondage positionnées à cet endroit. Le choix de cet emplacement ne relève certainement pas du hasard. Il permettait, tout d'abord, d'économiser environ 1 m, tant pour son creusement que pour la construction du cuvelage. Il apparaît aussi parfaitement situé par rapport au plan en L de l'édifice et à ses deux accès secondaires. Il se positionne, en effet, à proximité de la jonction des deux parties perpendiculaires et permettait donc un accès depuis ces deux parties comme l'indiquent les ouvertures qui y ont été repérées (fig. 8).

Le puits présente un diamètre intérieur de 1,50 m avec un cuvelage d'une quarantaine de centimètres d'épaisseur (fig. 12). La face interne du cuvelage avait été démontée jusqu'à une profondeur d'environ 1,40 m par-dessous la base de la couche humifère mais des restes de blocage commençaient à apparaître à partir de 80 cm. Par mesure de prudence et pour respecter les normes de sécurité en vigueur, nous en avons arrêté l'exploration aux alentours de 1,50 m de profondeur et nous n'avons malheureusement pas pu trouver une équipe spécialisée dans ce genre d'intervention pour en finaliser la fouille dans les délais qui nous étaient impartis.

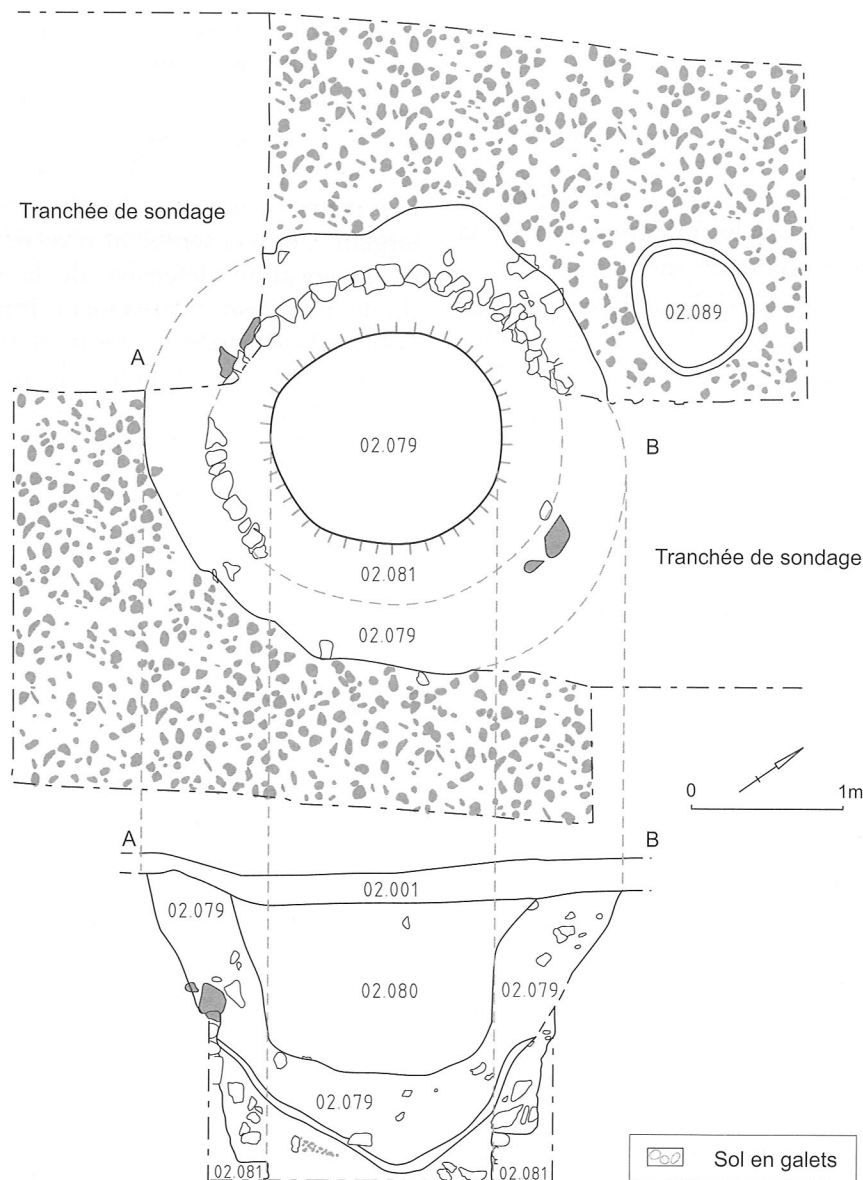


FIG. 12. – Le puits

Le puits a, de toute évidence, été construit postérieurement aux épandages de galets qui recouvrent la quasi-totalité de la dépression et en constituent le niveau d'occupation. La fouille montre clairement, dans ce dernier, la présence d'une découpe circulaire (02.079) qui entoure la face externe du cuvelage (02.081) et qui en constitue la tranchée de fondation. À ce niveau, il convient de se demander si les épandages de galets ne doivent pas plutôt être mis en relation avec la phase de creusement et d'utilisation de la dépression, préalablement à la phase de construction du bâtiment. Deux indices complémentaires nous confortent dans cette idée.

Nous constatons, tout d'abord, la présence, à moins d'un mètre du puits, d'une petite fosse ovale (02.089) de 0,80 m sur 0,60 m qui recoupe également le sol de galets. Au vu des résidus retrouvés sur ses parois et sur son fond, cette structure s'identifie à une fosse à chaux. Elle est, sans doute, à mettre en relation avec la phase de construction du puits. L'examen des stratigraphies, ensuite, nous montre, très clairement, la présence, par-dessus le sol primitif de galets, d'un deuxième niveau de sol (non représenté sur la stratigraphie) réalisé, lui aussi, en galets de Meuse mais mélangés à des débris lithiques divers. Ce second niveau a été aménagé par-dessus une petite couche de limon et se

raccorde, plus loin, avec le sol primitif de galets. Il venait buter, lui, contre le négatif du cuvelage du puits dans sa partie hors sol. Cette surélévation du niveau de sol nous permet, à présent, d'expliquer la présence de la petite éminence en léger relief que nous avons repérée dans la partie basse de la fondation lors de la topographie préliminaire du site.

Si nous retenons cette hypothèse, parfaitement logique au vu des données de fouille, de la présence, dans la dépression, d'un sol de galets antérieur à l'édifice, cela signifierait que la dépression a fait l'objet d'un aménagement spécifique lié à son utilisation. Nous savons, cependant, qu'elle est, aussi, antérieure à la phase de construction de l'édifice qui se positionne, lui, sur son replat. Ces considérations, d'ordre purement stratigraphique, nous fournissent d'importants éléments pour la compréhension de la chronologie interne du site mais ne nous sont malheureusement d'aucun secours pour l'interprétation et la datation de la grande dépression.

5. Conclusion

Arrivés au terme de nos recherches de terrain, il est permis de dire que les fouilles réalisées rue de Lanaye à Lixhe/Nivelle se sont révélées particulièrement fructueuses. Il est vrai que la découverte de la tour sur la partie sommitale de la motte n'a pas constitué une surprise en soi mais rien, par contre, ne laissait présager la mise au jour, au pied de celle-ci, d'un édifice de l'ampleur de celui que nous avons pu identifier.

Typologiquement, la technique que nous avons pu mettre en évidence pour la construction de la tour correspond bien au mode de construction habituel de ce type de structure dans les milieux où les éléments de défense naturels sont absents. L'édification préalable d'une motte n'était, en effet, pas systématique, surtout pour les édifices de petites dimensions. Dans ce cas de figure, il était fréquent, à notre connaissance, de se contenter de construire la tour depuis le niveau du sol et de butter ses parties basses avec les terres de creusement du fossé tout en complétant le système de défense d'une levée de terre extérieure. L'époque de sa construction ne peut être déterminée avec certitude, mais les XIII^e-XIV^e siècles peuvent être considérés comme un *terminus ante quem*

plausible au vu du matériel céramique retrouvé dans les niveaux de buttage.

De forme quadrangulaire, la tour présente des dimensions restreintes puisque sa surface intérieure n'excède pas les 16 m² mais avec des murs imposants de plus d'un mètre de largeur. Ceux-ci semblent révélateurs aussi bien de la vocation défensive de la structure que d'une élévation relativement importante. Ces faibles dimensions ne permettent pas de l'interpréter comme donjon d'habitation au sens propre. Aucune trace d'agencements internes ne transparait, d'ailleurs, de l'examen du niveau d'occupation et l'accès aux étages se faisait, peut-être, via un système d'échelles amovibles en cas de danger.

Si une interprétation comme donjon d'habitation ne semble pas devoir être retenue, son rôle défensif, lui, ne peut être mis en doute. La tour participait certainement du système défensif de l'ancienne principauté de Liège. Elle se positionnait aux confins de la principauté, entre la Meuse et l'ancienne route Liège-Maastricht, et en contrôlait donc les deux principales voies d'accès depuis l'est. Dans cette optique, elle peut, aussi bien, avoir rempli le rôle de poste de frontière ou de péage, de poste d'observation ou de poste de défense avancé en cas d'attaque ; ces trois affectations étant, bien sûr, parfaitement complémentaires.

L'époque et les raisons de l'abandon de la tour ne peuvent, pas non plus être déterminées avec certitude. Une chose apparaît cependant certaine : le grand édifice situé sur son flanc nord lui est chronologiquement postérieur puisqu'il recoupe partiellement le fossé et la levée de terre de la motte à cet endroit. Les deux structures peuvent, cependant, très bien avoir été utilisées de façon simultanée et complémentaire pendant un laps de temps indéterminable. Il est tout à fait imaginable qu'à un moment donné, par exemple pour des raisons politiques, économiques ou militaires, la tour se soit retrouvée inadaptée à une situation nouvelle et se soit vue renforcée de structures nouvelles. Il est cependant tout aussi imaginable que la tour, devenue obsolète, ait été abandonnée et détruite lors de la construction du nouvel édifice et ses matériaux réutilisés à cet effet.

Une grande dépression de forme irrégulière se développe sur environ 1 100 m² dans la partie centrale de la parcelle, en bordure de la rue de Lanaye. La finalité de même que l'époque

de creusement de cette dépression demeurent, à l'heure actuelle, bien énigmatiques. Elle a fait l'objet d'un aménagement de sa surface, réalisé avec des épandages massifs de galets de Meuse mais la réalisation de ce niveau d'occupation ne peut être liaisonnée avec certitude à l'époque de construction de l'édifice situé sur son replat. Il a, en effet, été recoupé lors de la construction d'un puits qui, lui, peut être clairement mis en relation avec la phase d'occupation du bâtiment. Il n'est cependant pas impossible que ce puits ait été construit en remplacement d'un autre, plus ancien, que nous n'aurions pas repéré lors de nos sondages.

Un élément, par contre, ne souffre pas la contestation : la dépression était bien présente lors de l'édification du bâtiment. Celui-ci se positionne, en effet, presque intégralement sur son replat. Seule la façade nord-est de l'espace intérieur F8 se développe sur le départ du versant ce qui a, logiquement, exigé une profondeur plus importante des fondations à cet endroit, soit le mur 02.073. Contre la face intérieure de ce dernier, nous avons aussi pu constater la présence de sédiments rapportés qui témoignent clairement de la remise à niveau du sol d'occupation de l'espace F8.

L'édifice, repéré au pied de la motte, présente donc un plan en forme de L et des dimensions importantes puisque sa superficie au sol avoisine les 300 m². Apparu directement sous le niveau humifère, il s'est révélé très mal conservé. Son dégagement s'est avéré délicat, les murs n'étaient qu'exceptionnellement préservés en élévation et n'étaient souvent plus repérables que grâce à leur négatif comblé de rejets de démolition. Il a donc manifestement fait l'objet d'une phase de récupération, particulièrement importante, de ses matériaux de construction. Au vu de ce piètre état de conservation, son système de cloisonnement intérieur s'est également révélé délicat à mettre en évidence.

L'édifice a connu une phase de réaménagement d'une certaine ampleur au cours de son existence, sans doute à la suite d'un incendie très localisé à l'emplacement de la pièce F5. Quelle que soit sa phase d'occupation, il présente cependant la particularité de comporter une superficie nettement plus importante d'espaces intérieurs apparemment non couverts que d'espaces habitables proprement dit, soit les différentes pièces. Cette particularité est sans doute à mettre en relation avec sa destination originelle.

La première phase d'occupation nous montre la présence de trois pièces situées à son extrémité nord-ouest. Il est impossible d'affirmer qu'elles étaient surmontées d'un ou plusieurs étages à l'origine mais l'épaisseur des murs paraît suffisante pour ce cas de figure. Une de ces pièces, F1, pourrait d'ailleurs être prudemment interprétée comme une cage d'escalier permettant l'accès au niveau supérieur. Une quatrième pièce se positionne, approximativement, au centre de l'espace ouvert F4, contre le mur 02.004. Elle était manifestement construite selon la technique du colombage et, dans ce cas-ci, l'épaisseur des murs semble insuffisante pour proposer la présence d'un étage. La cinquième et dernière pièce, attribuable à cette phase, F7, s'identifie à une petite glacière située dans la façade sud-est.

Trois accès au bâtiment ont pu être mis en évidence mais aucun d'entre eux n'avait conservé la moindre trace de son dispositif d'entrée. Au vu de ses dimensions, l'accès principal se positionnait, sans doute, à l'arrière de l'édifice, dans la façade sud-est et donc en bordure de la glacière. Deux autres ouvertures, secondaires, prenaient naissance depuis les espaces intérieurs F4 et F8. Elles témoignent d'une embrasure moins importante et étaient destinées à permettre l'accès au puits depuis ces deux parties du bâtiment.

La seconde phase d'occupation témoigne donc de l'abandon de la pièce F5 qui se retrouve, à présent, incorporée dans l'espace intérieur F4. En remplacement, nous constatons la présence d'un petit édifice situé dans l'axe de l'entrée principale et qui en obture intégralement le passage. Cette structure provoque une modification complète du dispositif d'entrée qui se retrouve, à présent, surélevé par rapport au niveau de sol extérieur. Il faut, peut-être attribuer ce changement à un renforcement du système défensif. Cet édifice ferme aussi le passage entre les espaces F7 et F8; il était pourvu d'une cave voûtée certainement surmontée d'un niveau supérieur. Les trois pièces situées à l'avant du bâtiment ne semblent, par contre, faire l'objet d'aucune modification lors de cette phase.

La destination de ce bâtiment ne peut pas être déterminée avec certitude mais une interprétation similaire à celle proposée pour l'ensemble tour-motte peut être raisonnablement émise. Il ne nous est pas possible de situer chronologiquement l'époque de sa construction mais il est, à coup sûr, plus récent que la tour qu'il a, peut-être, été amené à remplacer. D'après les

pièces de monnaies retrouvées dans son niveau de nivellement final, sa période d'utilisation semble se situer entre le xv^e et le milieu du xviii^e siècle. Au vu de son compartimentage intérieur, il ne semble en tout cas pas avoir été destiné à un usage agricole. L'hypothèse la plus vraisemblable, à notre avis, consisterait à y voir le siège d'une petite garnison affectée à la surveillance et à la défense de l'axe Liège-Maastricht.

Bibliographie

- BREUER J., 1924. « Sépulture mérovingienne à proximité de l'église de Lixhe », *Chronique archéologique du Pays de Liège*, XV (3) : 47.
- DEBOUXTHAY P.-J., 1935. *Histoire de la seigneurie de Nivelles-sur-Meuse et de l'ancienne paroisse de Lixhe*, Liège.
- LOICQ S. & MARCHAL J. Ph., 2004. « Visé/Lixhe : fouilles de sauvetage d'une occupation médiévale à Nivelles-sur-Meuse », *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 12 : 161-163.
- LOICQ S. & MARCHAL J. Ph., 2006. « Visé/Lixhe : fouilles de sauvetage d'une occupation médiévale à Nivelles-sur-Meuse. Résultats de la campagne 2004 », *Chronique de l'Archéologie wallonne*, 13 : 189-193.
- MARIËN M.-E., 1971-1972. « Partie de mobilier funéraire découvert à Lixhe (province de Liège) », *Bulletin des Musées royaux d'Art et d'Histoire*, 43-44 : 71-80.
- MARCHAL J. Ph., LOICQ S. & SCHAACK N., 2003. « Évaluation archéologique "rue de la Vouerie" à Lixhe/Visé, Province de Liège, Belgique », *Bulletin de la Société royale belge d'études géologiques et archéologiques « Les Chercheurs de la Wallonie »*, XLII : 119-136.
- RENARD L., 1910. « Découverte de tombes mérovingiennes ou carolingiennes à Loën (Lixhe) », *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, p. 266-267.
- VAN OSSEL P., 1983. « L'établissement romain de Loën à Lixhe et l'occupation rurale au bas empire dans la Hesbaye liégeoise », *Hélinium*, XXIII-2 : 143-169.

Adresse de l'auteur :

Jean Philippe MARCHAL
Chercheurs de la Wallonie
Rue de la Grotte, 128
4400 Flémalle (Belgique)
Marchal@ramioul.org